

PROCES-VERBAL
du 2 juillet 2013

TABLE DES MATIERES

CARNET	3
EPHEMERIDE	7
QUESTION ORALE M. ZAJDA	13
Réponse M. LE MAIRE.....	13
1.01 – VALORPARC – Nouvelle dénomination « Parc d’Activités Pierre-MAUROY » ...	5
PRESENTATION M. LE MAIRE.....	6
<i>Unanimité</i>	6
1.02 – PERSONNEL COMMUNAL – Accès à l’emploi de titulaire – Rapport sur la situation des agents remplissant les conditions de titularisation et programme pluriannuel d’accès à l’emploi titulaire – Approbation du Conseil municipal.....	20
PRESENTATION M. LE MAIRE.....	21
Débat	22
<i>Unanimité</i>	23
1.03 – PERSONNEL COMMUNAL – Tableau des effectifs – Emplois permanents - Actualisation	23
PRESENTATION M. LE MAIRE.....	24
Débat	25
<i>Unanimité</i>	25
1.04 – PERSONNEL COMMUNAL – Régime indemnitaire – Toilettage et extension	25
PRESENTATION M. LE MAIRE.....	30
Débat	30
<i>Unanimité</i>	33
1.05 – IMMEUBLES COMMUNAUX AFFECTES A DES MISSIONS DE SERVICE PUBLIC – Logements mis à disposition par nécessité absolue de service – Nouvelles conditions d’occupation	33
PRESENTATION M. LE MAIRE.....	36
Débat	37
<i>Unanimité</i>	38
1.06 – PROGRAMME LOCAL DE L’HABITAT (PLH) COMMUNAUTAIRE – Réhabilitation du parc privé ancien – Sentier du Pellegrin – Travaux de construction d’une voirie et son réseau – Subventionnement Lille Métropole Communauté Urbaine (LMCU) et SIMERE	38
PRESENTATION M. PETILLON	40
Débat	41
<i>Unanimité</i>	42

1.07 – COOPERATION INTERCOMMUNALE – Création du syndicat mixte « Union Syndicale d’Aménagement Hydraulique du Nord » - projet de statuts et désignation de délégués.....	42
PRESENTATION M. PETILLON	43
Débat	43
<i>Unanimité</i>	43
1.08 – FINANCEMENT DES ECOLES PRIVEES – Définition des forfaits 2013.....	44
PRESENTATION M. DESMET	45
<i>Unanimité</i>	45
1.09 – PARTENARIAT MUNICIPAL AVEC LES ASSOCIATIONS - Subventionnement 2013 – 3èmes versements et acomptes	45
PRESENTATION M. DA SILVA	46
Débat	46
<i>Unanimité</i>	47
1.10 – ACADEMIE MUNICIPALE D’INITIATION SPORTIVE (AMIS) - Convention annuelle d’objectifs 2012/2013 – Prolongation pour la période 2013/2014 – Avenant n° 2.....	47
PRESENTATION M. DA SILVA.....	49
<i>Unanimité</i>	50
1.11 – PLAN DE PROTECTION DE L’ATMOSPHERE (PPA) – Région Nord/Pas-de-Calais – Avis du Conseil municipal	51
PRESENTATION Mme MARIAGE.....	51
Débat	52
<i>Avis favorable</i>	55
1.12 – UTILISATION DES SALLES DE SPORTS MUNICIPALES PAR LES COLLEGES PUBLICS ET PRIVES – Conventonnement entre le Département du Nord, la Commune et le collège Saint-Thomas – Redéfinition des conditions d’intervention du Département du Nord en direction des collèges privés – Accord à conclure entre la Commune et le collège privé Saint-Thomas.....	16
PRESENTATION M.	17
Débat	19
<i>Unanimité</i>	20

M. LE MAIRE –

Mesdames, Messieurs, je vous salue.

Avant d'entrer dans l'ordre du jour, nous allons d'abord saluer deux de nos collègues qui sont d'heureuses mamies depuis peu.

Dans l'ordre d'apparition des petits-enfants, chez Rose-Marie BUCHET, la petite Elise est née le 23 avril et nous félicitons les parents. Je leur ai déjà transmis mes sincères félicitations et compliments pour cet heureux événement mais, chère Rose-Marie, vous les leur transmettez à nouveau, au nom de l'ensemble du Conseil municipal.

Chez Réjane CASTEL, le petit Mathys est né le 6 juin et se porte très bien. Vous transmettez à Marianne, chère Réjane, les sincères félicitations de l'ensemble du Conseil municipal.

Voilà pour le carnet rose.

Malheureusement et vous le savez tous, il y a aussi un carnet noir avec le décès de l'ancien Président de la Communauté Urbaine, ancien Maire de Lille, Pierre MAUROY.

En votre nom, j'ai assisté à l'hommage national qui lui a été rendu aux Invalides. Ce fut un hommage extrêmement émouvant de toute la République rassemblée.

J'ai également participé aux funérailles sur Lille, à la cathédrale de la Treille, où j'ai présenté à la famille et à tous ceux qui ont pu œuvrer avec lui pendant tant d'années les condoléances du Conseil municipal de Roncq.

Pierre MAUROY était une personnalité, un homme de grand consensus, de grande ouverture. Je l'ai connu un peu comme Président de la Communauté Urbaine de Lille... chacun va y aller de son souvenir et de son émotion. Mais j'ai été le plus jeune élu de la Communauté Urbaine, il fut un temps, et j'avais la chance de siéger entre Martine AUBRY et Pierre MAUROY. L'intronisation a été rapide mais tout à fait efficace dans la vie de la Communauté Urbaine.

Pierre MAUROY était quelqu'un qui prenait soin des autres, qui avait toujours un mot d'attention pour les maires des différentes communes, qui s'attardait... à l'époque les conseils de Communauté étaient tardifs. Il prenait donc son temps pour saluer chacun d'entre nous au moment convivial des échanges après les conseils de Communauté. C'était une personnalité très attachante, un vrai homme du Nord.

Je souhaite que nous puissions, symboliquement, non seulement lui rendre un hommage ce soir en Conseil municipal avec le public, en respectant une minute de silence mais surtout de donner son nom à un lieu. Je pense que Valorparc, qui est un dossier que nous avons suivi

avec Martine AUBRY depuis une dizaine d'années mais sous son autorité de Président de Conseil de Communauté, peut être le lieu pour recevoir le nom « Pierre MAUROY ».

Je m'en suis confié immédiatement, la semaine dernière, à la Présidente et à Michel-François DELANNOY, qui ont opiné du chef puisque c'était pendant la séance du Conseil de Communauté.

J'ai posé la question à Martine AUBRY : *dénommer le parc d'activités Pierre MAUROY, est-ce une bonne idée ?*

Elle m'a répondu : *OK, allez-y !*

C'est la raison pour laquelle, rapidement, cette délibération a été rédigée que nous vous présentons sur table. Le lieu se dénommera donc : Parc d'activités Pierre-MAUROY, de même que l'arrêt de bus. Vous le savez, nous sommes en bordure de la ligne à haut niveau de service de la Liane. Mais nous en délibérerons tout à l'heure.

Pour l'instant, je souhaite que nous puissions honorer ce grand personnage de la République, ce grand homme du Nord par une minute de silence.

.../...

Je vous remercie.

Monsieur LAMBLIN, je vous remercie de bien vouloir procéder à l'appel.

M. LAMBLIN –

Merci, Monsieur le Maire.

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE LE 21 mai 2013 : 33

PRESENTS :

Vincent LEDOUX - Isabelle MARIAGE - Rodrigue DESMET - Jeannique VANDEWIELE - Antonio DA SILVA - Jean-Louis BEAUVENTRE - Annick CASTELEIN - Michel PETILLON - Réjane CASTEL - Rose-Marie BUCHET - Thierry BUCQUOYE - Chantal NYS - Sophie LAFRENOY - Laurent WINDELS - Claudine ZAHM - Geneviève LEROUGE - Dany DELBECQUE - Claudie RIUS - Sylvain LAMBLIN - Nathalie CARDON - Alexandra COUSTY- Cathleen COPPIN QUIVRON - Thibault TELLIER - Eric ZAJDA -

ABSENT(S) :

André VARLET
Bruno ACKOU
Jean-Jacques FERON
Hervé DELVAS
Guy PLOUVIER

PROCURATIONS :

Catherine SUBTS donne procuration à Sylvain LAMBLIN
 Patrick BOSSUT donne procuration à Claudine ZAHM
 Pierre GUILLEMAUD donne procuration à Jeannique VANDEWIELE
 Peggy LAMBLIN donne procuration à Eric ZAJDA

M. LE MAIRE –

Merci, Monsieur LAMBLIN.

1.01 - VALORPARC - Nouvelle dénomination « Parc d'Activités Pierre-MAUROY »

Le 06 juin dernier, nous avons donné le coup d'envoi du parc d'activités historiquement dénommé « VALORPARC » (du fait de sa proximité et de sa complémentarité avec le C.V.E. Antarès), au travers d'une symbolique plantation d'érable par le Maire et le 1^{er} Vice-Président à Lille Métropole Communauté Urbaine (LMCU) - Michel-François DELANNOY.

Le dossier, entrepris voilà une vingtaine d'années par Monsieur Benoît GHESQUIERE, Maire honoraire a considérablement évolué au fil du temps, pour devenir aujourd'hui le « prototype » du parc d'activités communautaire, répondant aux critères de la nouvelle charte des parcs d'activités adoptée en avril dernier par LMCU. Se définissant désormais comme PARC D'ACTIVITES du XXI^{ème} siècle, cet espace économique a vocation à devenir un véritable morceau de ville avec de multiples activités, des espaces partagés et un environnement respecté et valorisé. La biodiversité y sera également préservée, au travers notamment de l'installation de ruches.

Les travaux d'aménagement de ce parc d'activités débiteront à l'automne prochain, sous la maîtrise d'ouvrage délégué à la SEM Ville Renouvelée. LMCU y injectera plus de 5,5 millions d'€, pour un coût global de plus de 12 millions d'€. Nous espérons pouvoir y créer à terme 300 emplois.

Cette dynamique économique communautaire à laquelle Roncq a déjà largement contribué (parc du Lion, C.I.T...) depuis une trentaine d'années maintenant, a été impulsée par Monsieur Pierre-Mauroy - Président de la Communauté Urbaine de 1989 à 2008 - très attaché à un développement équilibré de la métropole lilloise, confrontée aux reconversions industrielles des années 1980.

La disparition de Pierre Mauroy au début du mois dernier, au lendemain du lancement du parc d'activités « VALORPARC », nous amène aujourd'hui à sceller la mémoire de ce grand serviteur de l'Etat et de notre territoire, en y associant son nom.

Nous vous proposons donc de dénommer cet espace économique comme suit :

PARC D'ACTIVITES PIERRE-MAUROY

M. LE MAIRE –

Avant de parcourir l'éphéméride, nous allons nous exprimer sur la première délibération de la soirée puisqu'elle a trait à la dénomination Pierre-MAUROY pour la zone du parc d'activités.

Qui souhaite prendre la parole ? (Aucune demande)

Je porte donc aux voix. Qui est pour ?

UNANIMITE, je vous en remercie.

C'est un très beau message que nous passons à Pierre MAUROY et à toute sa famille, ainsi qu'à la Présidente de la Communauté Urbaine. Je suis très fier que cette zone d'activités, la première zone pilote pour les parcs du 21^{ème} siècle, porte son nom, lui qui a été un véritable visionnaire tant pour notre pays que pour notre région.

L'opération Valorparc a été présentée (non pas inaugurée, pas non plus de pose de la première pierre) avec Michel-François DELANNOY, Premier Vice-Président en charge de ces dossiers.

Un arbre a été planté le long de la drève. Vous savez qu'il y a une superbe drève depuis la rue de Lille jusqu'à la RD 191 ou Boulevard de l'Eurométropole. Déjà quelques maquettes ont pu être présentées.

Je le répète ; ces 12 ha vont vraiment servir d'étalon pour la Communauté Urbaine puisque c'est le premier projet ! Je le dis avec force et beaucoup de bonheur parce que nous nous sommes battus, notamment auprès de la Présidente, pour que cette « qualité » soit reconnue. J'avais bien dit que je ne voulais pas d'un parc d'activités comme tous les autres, qui n'aurait pas d'âme, qui ne ressemblerait à rien. Je voulais quelque chose de complètement différent.

Finalement, au cours de ce mandat, nous avons élaboré la Charte des parcs d'activités du 21^{ème} siècle. Nous nous sommes retrouvés à la fois sur la méthode, les concepts et l'approche pour proposer quelque chose qui, je le pense, sera plutôt pas mal voire très bien. Je remercie encore tous ceux qui se sont penchés sur le dossier, Monsieur PETILLON bien entendu, nos services mais aussi la SEM Ville Renouvelée qui a vraiment apporté une contribution tout à fait intéressante et qui s'est accrochée pour développer ce projet dont la première phase des travaux est prévue pour une durée de 7 à 8 mois, durant lesquels la voie principale sera construite. Les premières implantations d'entreprises s'effectueront à l'issue de cette première phase de travaux de viabilisation.

Voilà pour Valorparc désormais dénommé Parc d'activités Pierre-MAUROY.

Nous pouvons passer maintenant à l'**Ephéméride** car il s'est passé beaucoup de choses depuis notre dernière séance :

Urbanisme

☞ 14 juin

Nous avons eu le bonheur de recevoir une délégation de Lille Métropole qui entre dans les territoires pour bien appréhender les innovations. Nous avons été heureux de pouvoir leur faire visiter le Centre-Bourg et présenter la manière dont nous avons entrevu sa requalification par la mixité, par l'apport de commerces, par une vue esthétique, etc., à l'ensemble de la délégation composée de techniciens mais aussi d'élus communautaires qui ont naturellement salué tout le travail qui a été réalisé, au cours du précédent mandat, par la ville de Roncq mais aussi avec Lille Métropole Communauté Urbaine.

Sports

☞ 23 mai

Nous avons inauguré le nouveau Dojo en présence de Chantal JOUANNO, Sénatrice de Paris, ancienne Ministre des sports mais, en plus, Championne de France et d'Europe de karaté.

Nous avons pu assister à des démonstrations de jeunes sportifs tout à fait aguerris mais aussi vivre ce moment avec les Présidents de clubs que sont Jean-Pierre POULNAIS qui préside le judo depuis 1979 : c'est un vétéran de ce club.

Jean-Benoît COUQUERQUE pour l'aïkido,

Chantal HEBRANT de la section gym.

Voilà pour ce beau moment de rassemblement et, il faut le dire, de gestion un peu différente de nos bâtiments en les rentabilisant, en les mutualisant pour faire en sorte qu'ils vivent de manière permanente et tout à fait intense avec bientôt, sur ce lieu, notre futur pôle de ressources numériques.

☞ 3 juin

180 enfants de CM2 de toutes les écoles de Roncq étaient présents pour participer au fameux triathlon ; c'est l'occasion pour eux de montrer leur souplesse, leur agilité et leur sportivité.

☞ 6, 7 et 10 juin

C'étaient les Olympiades scolaires avec toutes sortes d'activités sportives et ludiques.

☞ 26 juin

Nous avons pu remettre les récompenses des « Podiums sportifs » avec une très belle amorce à travers une démonstration de haute voltige par deux champions du monde de trampoline, qui se sont reconvertis dans le spectacle de très haut niveau ; ils ont été primés par le Festival du cirque de Monaco, entre autres.

Nous avons aussi quelques beaux témoins : Ali MEHIAOUI et Cyril SAUGRAIN ; ce dernier est actuellement sur le Tour de France pour le commenter à la RTBF.

Ces témoignages visaient à valoriser les vertus du sport auprès des enfants par des grands témoins et à démontrer que, lorsqu'on suivait une filière d'excellence comme celle du sport, on pouvait aussi avoir une reconversion plutôt intelligente et variée.

Beau moment de communion au cours duquel j'ai remis la Médaille de la Jeunesse et des Sports à trois Présidents tout à fait méritants :

- Pascal TERRYN, Président d'Eole depuis 1996
- Didier DELZENNE, qui préside l'ULJAP depuis 25 ans
- Jean-Michel FONTAINE, Président du JAR

Nous avons également pu vivre, chère Rose-Marie BUCHET, les « 10.000 pas » à travers les entreprises qui y ont participé. C'était l'occasion de créer une dynamique en interne mais aussi de montrer que les entreprises ont aussi le souci du développement du bien-être et de la forme de leurs salariés.

Vie scolaire

☞ 13 et 14 juin.

200 enfants de CM2 ont passé des épreuves théoriques en classe et des épreuves pratiques sur le terrain, et c'est extrêmement utile. Tout cela encadré par nos éducateurs sportifs.

☞ 21 juin

En présence de Laurent WINDELS et Rose-Marie BUCHET, remise des permis vélo à tous ces enfants.

☞ 27 juin

Grande cause municipale, celle de la lutte contre le gaspillage alimentaire. Je salue ici les représentants du personnel ; je sais que Sylviane LATRY est particulièrement investie avec

ses collègues sur ce sujet et j'en suis fort heureux parce qu'on ne peut pas impulser de dynamique politique si elle n'est pas relayée par les agents au plus proche des usagers.

Nous y sommes donc parvenus en quelques mois mais ne crions pas trop vite « Cocorico » parce que c'est un combat constant.

Nous avons réussi en quelques mois grâce à l'adaptation technique, grâce à une approche culinaire différente, grâce à la formation de nos personnels, à infléchir un peu la tendance en amont ; l'objet étant quand même qu'ils jettent le moins possible.

Aujourd'hui, les restes sont valorisés au Centre de valorisation organique pour en faire du gaz pour les bus Transpole. Mais l'objectif n'est quand même pas de payer des assiettes pour faire rouler les bus mais bien pour que le contenu aille directement dans l'estomac de nos enfants, pour qu'ils aient les forces nécessaires pour affronter la journée.

Nous avons donc trouvé utile, grâce à des réflexions menées au sein du CTP avec le personnel, de lancer un défi, un challenge entre les écoles.

C'est ainsi que j'ai pu remettre un « hippopotame de cristal » aux lauréats : les écoles Kergomard et Jaurès. Il faut toutefois savoir que ce trophée sera remis en jeu dès l'année prochaine. A ces écoles de continuer à être dans cette dynamique de progrès.

Sujet vraiment intéressant qui n'est pas qu'anecdotique et uniquement centré sur la lutte contre le gaspillage alimentaire mais beaucoup plus large ; vous le comprenez bien : à la fois l'assiette et la mobilité des enfants.

Il y a quand même un truc de dingue : les enfants d'aujourd'hui ont 57 % de fonctions psychomotriciennes en moins que nous. Tout le haut du corps pose problème. D'ailleurs David MARTIN, qui fait du trampoline au plus haut niveau, disait aux enfants... *Mais grimpez donc aux arbres !* Ce sont des pratiques simples et naturelles qui permettent de développer le haut du corps et de faire que le corps, dans son ensemble, soit équilibré. Nous n'allons pas y passer la soirée mais ce sont des sujets importants parce qu'il y a, anthropologiquement, une évolution du corps humain et de l'individu, eu égard à son environnement, eu égard à sa posture numérique et plein d'autres choses encore.

Il faut donc (c'est notre sujet) remettre tout cela en mouvement et, dans le même temps, manger mieux et gaspiller moins.

Bravo à tous, et pas uniquement aux enfants.

Bravo à l'ensemble des personnels et vous voudrez leur transmettre à tous nos compliments.

Culture

☞ « Belles sorties »

Encore une fois une activité permise par la Communauté Urbaine de Lille qui va vers les territoires et qui permet aux grands outils culturels de la métropole... Opéra, chœurs de l'Opéra, Orchestre de Lille ou certains artistes de venir au plus près du public.

Nous avons reçu Pierre BASTIEN, qui est un musicien mécano, qui bricole, arrange ses musiques mais également ses instruments et qui a été très agréablement perçu par le public présent. Sur la projection, je vois que Geneviève LEROUGE était au premier rang, la plus grande des enfants présents.

☞ 14 au 21 juin

Dans le cadre du programme municipal des Arts Visuels, nous avons pu admirer les travaux de nos enfants, sous la conduite de Judith DEBRUYN, notre artiste plasticienne, autour de l'artiste MURAKAMI.

Sur la diapo, vous voyez de très belles choses dont certaines vont être absorbées à l'Hôtel de ville parce que j'ai fait mon choix pour les exposer au public et prolonger cette exposition qui était courte. On peut voir la réalisation de cerfs-volants, des arts toys... C'était vraiment bluffant, comme toujours, cette créativité, ce sens de l'innovation que portent nos enfants.

☞ 26 juin

Egalement très beau sens de la musique à travers l'hommage rendu à « Police »... Inflexion donnée à l'Ecole de musique et, personnellement, je souhaite aller encore plus loin dans la découverte des musiques actuelles parce que c'est ce que les jeunes apprécient et aiment ; ils sont dans un univers de musique actuelle.

Nous devons être un conservatoire, à savoir un lieu où on fait un apprentissage élémentaire et, en même temps, où l'on découvre tout le répertoire musical historique. Mais aussi être de son temps.

On a pu voir, à travers ce très beau concert Police, que nous mettions les jeunes de l'Ecole de musique dans leur temps et c'était tout à fait exceptionnel.

☞ 27 au 30 juin

Musique sous les étoiles. Une nouvelle fois, nous avons pu vibrer au cours de quatre séances tout à fait nourries. Le temps était naturellement aléatoire mais nous avons pu vivre deux moments plutôt heureux à l'extérieur :

- Très sérieux, très qualitatif au niveau musical et expression,

- Mais aussi délirant et décapant comme les Sous Doués que nous avons pu découvrir pour leur première apparition dans le Nord/Pas-de-Calais. Il est vrai que cela fait un bien fou. Comme quoi, on peut soigner beaucoup de choses à travers le rire et la musique, et surtout décomplexer par rapport à la musique. C'est très important de montrer que, même à travers une ritournelle enfantine, on arrive à faire passer des messages et à être pédagogue.

Merci à Francis BILLET et à tous ceux qui ont œuvré pour la réussite de ce 5^{ème} festival de Musiques sous les étoiles.

Arts de vivre

☞ 31 mai

On remonte un peu le temps pour cette très belle fête des voisins. C'est éprouvant pour les élus parce qu'il leur faut suivre, mais tellement intéressant d'être dans le bain de la convivialité. On peut naturellement reprocher que cette fête des voisins ne se tienne qu'un seul jour mais, en tous cas, cela crée des liens, cela permet aux gens de se connaître, de se reconnaître, parfois peut-être de régler quelques litiges de voisinage... La bonne humeur était au rendez-vous et, surtout, la qualité dans les échanges gustatifs, n'est-ce pas Monsieur DESMET.

☞ 6 juin

Escapades seniors. 140 convives étaient au Royal Palace de Menin, en remerciant Jean-Louis BEAUVENTRE et Annick CASTELEIN bien présents pour suivre tout ce petit monde.

Ces jeunes seniors sont aussi partis à la découverte d'Arras, qui est une belle ville mais qui, pour nous, est un peu à l'écart. On connaît mieux Lille ou Tournai ; Arras, c'était la route des vacances dans le temps mais, aujourd'hui, on passe à côté et c'est dommage. Il s'y passe de très belles choses, notamment la fameuse exposition « Roulez carrosses » qui permet de découvrir le patrimoine de Versailles.

Je sais que le Maire d'Arras, que je connais bien, va poursuivre ce travail avec le Musée et la Ville de Versailles.

Je pense que cette visite a été très appréciée ; j'ai d'ailleurs reçu des petits messages de remerciement très sympathiques.

☞ 22 juin

Je n'y étais pas mais on m'a raconté que l'inauguration du petit jardin pédagogique à Bruno-Harlé s'est très bien passée ; Jean-Louis a remis un chèque de 1.000 € aux résidents et aux

accompagnants pour pouvoir créer de la convivialité et voir que des choses poussent dans la nature, qu'il y a un rythme, une saisonnalité...

On est vraiment très heureux de voir comment les résidents sont impliqués dans la vie de la Commune. On espère que les programmes, notamment à Promousse sur le site de la rue du Dronckaert ou pour les autistes au Blanc-Four, seront dans cette même dynamique de personnalités qui sont complètement inscrites dans la vie de la Ville.

Numérique

☞ 13 juin

Nous avons présenté, salle Catry, après le RER (réseau économique roncuois), le RAR... le Réseau Associatif Roncuois qui est une plate-forme numérique dédiée aux associations et qui va leur permettre d'avoir une vitrine sur le public mais aussi d'échanger entre elles, comme cette bourse du bénévolat ou cet appel à candidatures du bénévolat.

On avait remarqué que beaucoup d'associations sur le terrain rencontraient parfois des difficultés à avoir des bénévoles pour organiser et mener à bien un certain nombre de projets.

En même temps, en face il y avait des bénévoles qui se disaient être prêts à l'emploi et être effectivement peu employés.

Peut-être est-ce un peu idéal mais vivons aussi l'idéal, c'est notre objectif.

Nous espérons que ce RAR sera très vivant et servira de forum d'inscriptions puisqu'il sera lancé fin de semaine. Vous pourrez donc vous y rendre prochainement pour vous inscrire dans telle ou telle association, à telle ou telle activité proposée par nos associations avec, naturellement, le concours très actif et très constructif de la Maison des associations.

Voilà donc pour l'éphéméride qui était copieuse quand même, sachant que j'ai shunté beaucoup de choses pour savoir que notre temps est précieux et qu'au bout d'un moment vous risquez de trouver ce déroulé un peu lassant puisque vous participez aux activités. Il me semblait néanmoins intéressant de mettre en valeur nos collaborateurs ainsi que les associations qui œuvrent au quotidien.

Je veux aussi vous faire part de la démission de Jean-Louis BEAUVENTRE de son poste d'Adjoint. En conformité avec tout ce que nous nous sommes dit depuis le début du mandat, la remise en ordre de l'association Service des familles, sa transformation en coopérative

dynamique et moderne d'économie sociale et solidaire, la nécessité de ne pas avoir de fluidité entre les deux structures et que les choses soient bien séparées, sans ambivalence.

M. BEAUVENTRE m'a demandé de lui retirer sa délégation d'Adjoint délégué à la famille pour pouvoir développer l'association Service des familles.

Nous devons suivre le processus :

- Le Préfet va donner son avis
- Probablement après cet avis, nous pourrions au poste d'Adjoint qui se libérera au cours de notre prochaine séance de Conseil municipal qui se tiendra le 24 septembre.

Enfin, j'ai été informé d'une question orale de M. ZAJDA à qui je propose d'en faire la lecture.

M. ZAJDA –

Je vous en remercie, Monsieur le Maire.

Cette année, la Commune par l'intermédiaire de la Caisse des écoles ne distribuera pas de dictionnaires aux élèves de CM2. Pourtant cette distribution représentait un rite permettant aux élèves d'avoir la culture du livre-papier, encouragés à la recherche et à la découverte.

Certaines associations de parents d'élèves ont décidé de pallier ce manque pour financer cette distribution. D'autres, légitimement, ont refusé de le faire.

Bien que le livre numérique soit l'avenir, il nécessite néanmoins la possession d'un ordinateur et ce serait une erreur de penser que toutes les familles sont équipées en ordinateur ou en connexion Internet. Il y a un risque d'augmenter le fossé numérique déjà existant.

Je vous propose que la Ville, qui finance les écoles primaires, en tant qu'acteur à l'accès à la connaissance et à la culture pour tous, continue de distribuer un dictionnaire format papier ou version numérique, selon le choix exprimé par les familles. Et ce dès le cours élémentaire, afin de l'utiliser tout au long du cycle 3 ; je vous remercie.

M. LE MAIRE –

Merci, Monsieur ZAJDA.

Je vous ferai la réponse suivante : pour avoir remis des dictionnaires depuis 11 ans, j'ai pu constater combien cette cérémonie était sympathique et rituelle (comme vous l'avez mentionné) ; ce n'était pas une distribution pour aller vers le collège mais plutôt une fin de

cycle puisque le temps de la ville est le temps du primaire. C'est plutôt une clôture qu'un outil pour le collège... Nous sommes bien d'accord sur ce constat.

Effectivement, je me rendais compte et je me rends compte quotidiennement que l'utilisation papier, notamment du dictionnaire, tombe en désuétude. Je me suis dit qu'il fallait absolument mettre fin à cette cérémonie et, à ce propos, j'ai à plusieurs reprises sondé les enfants des classes auxquels je remettais des dictionnaires : *avez-vous tous des ordinateurs ?*

Chaque fois toutes les mains se tendaient et, dans leur langage un peu off, les jeunes me disaient deux choses : *Monsieur le Maire, vous n'y pensez quand même pas... bien sûr que nous avons tous des ordinateurs !*

1. *On n'est pas des pauvres...* je vous redis ce que les jeunes me disaient !
2. *On a de la culture...* c'est une autre affaire !

Ni sur le plan sociologique, ni sur le plan culturel, je ne vais épiloguer mais voilà la réponse que les enfants me faisaient. Et quand je leur demandais ce qu'ils cherchaient sur Internet, ils n'y faisaient pas forcément du culturel ou de l'informatif pour l'école, ou encore du pédagogique.

Je pense qu'il nous faut tenir compte de l'évolution de notre société qui est absolument considérable. Dans un budget de 3 M€ consacrés aux écoles, c'est une goutte d'eau.

Franchement, je préfère m'engager sur d'autres sujets dans lesquels nous avons mis beaucoup d'argent public... je pense au sport, aux arts visuels, à la musique à l'école ou à l'apprentissage précoce de l'anglais. Ce sont des domaines qui, à la base, ne sont pas volontairement ceux de la municipalité mais que nous avons souhaité véritablement dynamiser plutôt que de mettre de l'argent sur des dictionnaires qui, très vite, vont être rangés sur des étagères ; aujourd'hui, les enfants ont l'habitude de surfer sur Internet !

J'ajouterai même que la ville de Roncq, depuis très longtemps, a initié un véritable plan numérique dans les écoles. Et j'ose espérer que les enseignants ont accompagné nos enfants vers l'apprentissage numérique à travers les classes pupitres ; nous avons même ouvert une formation, pour les enseignants, à Neruda (de mémoire).

Nous sommes donc une ville numérique !

Je terminerai en vous disant. Rendez-vous sur le site Internet de la Ville ; il est hyper fréquenté, ce qui nous a obligés à revoir notre politique de communication : l'écrit papier et l'écrit numérique.

Notre site reçoit plus de 700 visites/jour uniques, ce qui est absolument remarquable. Il y a un vrai engouement.

Vous parlez de fracture numérique. Pour ma part, je ne partage pas du tout cette vision. Il peut y avoir une fracture territoriale dans notre pays voire dans notre région mais ce n'est pas le cas de Roncq. Franchement nous sommes vraiment très proches des chiffres du CREDOC, par exemple, sur la diffusion des technologies de l'information et de la communication de la société française, qui datent de 2010 et qui montrent un taux d'équipement tout à fait important à domicile, en pourcentage.

A Roncq, je peux vous l'assurer, c'est le cas ; le taux d'équipement est important.

Bien entendu, en tant que Maire, j'étais très heureux de rendre visite aux CM2 ; c'était toujours un très beau moment, très sympathique mais devenu totalement désuet. Nous avons réfléchi à une clé USB, ou autres... C'était complètement mesquin et, franchement, je préfère mettre les moyens sur d'autres sujets beaucoup plus valorisants que ceux-là qui seront très vite oubliés.

Nous sommes dans l'ère des petits poucets, des *Petites Poucettes* de Michel SERRES ; ce sont des êtres totalement différents, ce sont des êtres numériques qui utilisent les technologies d'aujourd'hui. C'est un constat quotidien. On peut le déplorer ou s'en réjouir ; en tous cas, c'est une réalité objective.

Voilà la réponse que je souhaitais vous apporter.

Nous allons entrer à nouveau dans l'ordre du jour parce que tout cela est un peu compliqué. En général, la question orale n'ouvre pas à débat mais vous me dites que ce n'est pas le cas. Monsieur TELLIER, je vous en prie.

M. TELLIER –

Merci, Monsieur le Maire.

En effet, je voulais simplement m'associer et associer le groupe « Roncq avec vous » à l'hommage que vous avez rendu à Jean-Louis BEAUVENTRE parce que nous avons eu l'occasion de travailler ensemble.

Je voudrais souligner ses qualités humaines ; je pense que dans une gestion de collectivité territoriale comme la nôtre, c'est essentiel.

Et souligner que tout le mal que je souhaite à la prochaine équipe municipale, c'est de pouvoir réaliser un projet aussi ambitieux que celui qu'il a porté au cours de ce mandat.

Il me semblait important de nous associer à ce qui vient d'être dit ; merci.

M. LE MAIRE –

C'est fort aimable. Personnellement, cela me touche beaucoup et je pense qu'il en est de même pour M. BEAUVENTRE.

Au prochain Conseil municipal, nous ferons son éloge... non pas funèbre, ni son épitaphe...

(Rires)

Nous le remercierons pour son action et, vous avez raison, nous revenons de très loin dans ce dossier. Il fallait beaucoup d'audace, beaucoup de courage, beaucoup d'inventivité pour mener à bien cette entreprise de dynamique dans cette association.

Bravo et, encore une fois, je m'associe à cet hommage.

1.12 - UTILISATION DES SALLES DE SPORTS MUNICIPALES PAR LES COLLEGES PUBLICS ET PRIVÉS - Conventonnement entre le Département du Nord, la Commune et le collège Saint-Thomas - Redéfinition des conditions d'intervention du Département du Nord en direction des collèges privés - Accord à conclure entre la Commune et le collège privé Saint-Thomas

Depuis longtemps déjà, le Département conventionne avec les personnes morales de droit public (communes...) propriétaires d'installations sportives, afin de permettre aux collèges publics et privés l'accès à celles-ci, moyennant contrepartie financière. C'est ainsi que pour la dernière année scolaire 2011/2012, deux conventions tripartites ont été conclues relativement au collège public Paul Eluard et au collège privé Saint-Thomas, respectivement à raison de 1 304 heures et 866 heures de mise à disposition d'équipements sportifs couverts. Sur la base de 13 € de l'heure, le Département nous a versé les sommes de 16 958 € pour le secteur public et 11 258 € pour le secteur privé.

Cette participation départementale (13 €/heure) ne couvre qu'en partie les frais inhérents à cette mise à disposition des collégiens de nos salles municipales, puisque la fourchette des coûts des seuls fluides (eau, électricité, gaz...) oscille entre 5 et 10 €/heure, auxquels il faut ajouter les frais de maintenance (nettoyage, gardiennage...) et la valeur locative correspondante.

*Depuis l'année scolaire 2012/2013, le Département du Nord s'est repositionné dans cette affaire, dès l'instant où il a été amené à redéfinir ses accords avec l'enseignement catholique de Lille et Cambrai, au travers d'un protocole d'accord et d'une convention d'objectifs. Le protocole d'accord ne nous concerne pas directement puisqu'il porte sur la révision progressive (sur trois ans) du forfait externat (part du personnel). En revanche, la convention d'objectifs qui tire les conséquences du protocole d'accord, nous concerne directement, puisqu'elle traduit un retrait sur deux ans, du soutien départemental aux collèges privés pour l'utilisation des salles de sports. Le dispositif a été mis sur pied en 2012, acté par délibérations de la Commission Permanente et l'Assemblée Départementale à la fin de l'année écoulée (12 novembre 2012) et contractualisé avec les directions diocésaines concernées (Lille et Cambrai) en début d'année 2013. L'information correspondante nous a été communiquée par courrier en date du 15 février dernier, dédié à la participation départementale pour l'utilisation par les collèges des salles de sports et portant revalorisation à **13,50 €** le forfait à l'heure d'utilisation.*

*Très concrètement, les accords passés entre les parties (Département du Nord et les deux mandataires de 82 OGEC) ont pour effet d'acter un retrait (suppression) en deux temps du **Département dans le soutien financier aux communes, pour la mise à disposition de salles de sports pour les collèges privés**. Ce mouvement se traduit pour l'année scolaire en cours (2012/2013), par une diminution de moitié (du nombre d'heures) et à partir de la rentrée 2013/2014, par la suppression de toute participation départementale.*

Consécutivement au courrier départemental précité en date du 15 février 2013, nous avons dû prendre l'initiative d'un contact avec le collège Saint-Thomas pour connaître leur intention dans cette affaire, alors que la convention d'objectifs précitée prévoit une initiative de l'institution privée...

Après avoir noué ce contact avec le chef d'établissement Saint-Thomas, outre le constat de ce nouveau cadre partenarial, cette institution a confirmé son souhait de poursuivre les accords passés avec notre commune, portant mise à disposition de salles de sports dans une quotité comparable aux années précédentes.

De notre côté, nous avons confirmé le principe d'une participation financière due par le collège Saint-Thomas, par référence à la participation départementale dédiée aux collèges publics et ce, dès l'année scolaire qui s'achève.

En conséquence, nous vous proposons de mettre sur pied un conventionnement pluriannuel avec le collège Saint-Thomas, prenant effet à compter de l'année scolaire 2012/2013, dont les caractéristiques sont reprises ci-après :

- ⇒ *Parties à la convention : ville de Roncq / Collège Saint Thomas ;*
- ⇒ *Prise d'effet : année scolaire 2012/2013 ;*
- ⇒ *Durée : trois années scolaires (2012/2013, 2013/2014 et 2014/2015) ;*
- ⇒ *Base de la participation : $Nh \times Th$ * ;*
 - *Nombre d'heures de mise à disposition (Nh) précisé par actes additionnels signés des parties*
 - *Taux horaire par référence à la participation départementale pour les collèges publics (Th)*
→ *soit pour 2012/2013 = 13,50 €/heure*

**Taux révisé automatiquement en fonction des ajustements annuels du Département du Nord.*

⇒ **Participation 2012/2013 : $(Nh/2) \times 13,50 \text{ €}$**

Dès l'instant où cette organisation sauvegarde l'équité entre collège public et collège privé ainsi que les finances communales, nous vous demandons d'autoriser le Maire à intervenir à la signature de la convention correspondante, ses actes additionnels (nombre d'heures) et avenants éventuels.

M. LE MAIRE –

Enfin, j'ai fait déposer sur vos tables un projet de délibération qui n'était pas du tout prévu mais je vous en explique la substance. Je ne l'ai même pas lu moi-même mais je fais confiance aux services qui l'ont rédigé.

Auparavant, quand les collèges privés et publics utilisaient une salle de sports, nous recevions du Conseil général une participation financière à hauteur de l'utilisation de nos équipements sportifs.

Il se trouve que le Conseil général du Nord (je ne porte de jugement sur personne) et l'Autorité diocésaine de tutelle des collèges privés ont conclu un accord, non pas sur les salles de sports, mais un accord général sur d'autres sujets. Il se trouve que, dans le packaging de cet accord, il y avait les équipements sportifs précisant, vous collèges privés, nous Conseil général, nous ne participons plus aux compensations financières.

Très vite, une réflexion nous est venue : que fait-on ?

Historiquement nous avons un collègue public sur notre territoire, le collège Paul-Eluard.

Un collège privé est arrivé il y a peu de temps.

En 2006, j'ai souhaité tout de suite avec l'équipe que nous puissions avoir un traitement équitable, ce qui ne s'est pas fait sans problème ; il fallait changer les cultures entre autres. Néanmoins nous y sommes arrivés, il y a équité totale d'utilisation des salles entre collèges public et privé.

Comme le Conseil général continue de compenser pour le public, je ne sais pas ce que vous en pensez mais, pour ma part, je trouve tout à fait normal que nous maintenions un traitement équitable : que le collège privé compense, sur ses propres deniers, à hauteur de son utilisation.

Voilà ce que je voulais simplement vous proposer pour l'année scolaire 2012/2013. Il faudra naturellement conventionner. Nous avons déjà eu des premiers contacts avec le responsable du collège privé Saint-Thomas.

- prise d'effet pour l'année 2012/2013 pour une durée de 3 ans,
- sur une base de participation de 13,50 €/h nous calquant complètement sur le forfait du Conseil général. On est totalement dans l'équité de traitement.

Voilà notre proposition : équité de traitement entre les deux collèges et, là encore, je ne porte aucun jugement de valeur. Un accord a été passé et ce n'est pas à la ville de Roncq, qui n'était pas au tour de table, de compenser financièrement ce manque à gagner.

Qu'en pensez-vous ?

Cela ne vous inspire peut-être pas grand-chose non plus.

Monsieur TELLIER, nous vous écoutons.

M. TELLIER –

Merci, Monsieur le Maire.

Nous voterons cette délibération, que nous avons reçue ce soir, dans la mesure où, comme vous l'avez souligné, c'est l'équité qui est mise en avant.

Puisqu'on évoquait la figure de Pierre MAUROY, cela me rappelle celle d'un autre Ministre de 1981, Alain SAVARY, qui s'est battu en son temps pour mettre en place un grand service public de l'Education, comme on disait à l'époque. On connaît la suite en 1984.

Aujourd'hui, on voit que ce service public est inscrit dans les faits et, ici même autour de la table, les uns ont scolarisé leurs enfants dans le privé, d'autres dans le public ; c'est mon cas. Au fond, au-delà de ce qui ne peut plus être qualifié de divergence idéologique, il y a cette recherche du bien commun éducatif.

C'est une marque de la ville de Roncq que de préserver cette équité. Et la délibération, que vous nous proposez ce soir, est d'abord frappée du bon sens. Il n'y a effectivement aucun a priori et c'est la raison pour laquelle nous la voterons.

Nous espérons que, dans les mois à venir, nous pourrions peut-être continuer à réfléchir sur l'avenir de nos établissements. J'ai bien dit de « nos » établissements. Aujourd'hui, la situation démographique locale fait que nous devons nous interroger sur un redéploiement de nos potentiels :

- à l'école primaire, évidemment parce que c'est de notre compétence
- mais je siège au Conseil d'administration du collège Paul-Eluard et je vois la situation.

Que nous puissions réfléchir collectivement au devenir de ces établissements et mesurer la plus-value que ces derniers peuvent dégager sur notre Commune. De ce point de vue, je suis quelque peu marri d'apprendre que nous n'avons pas été conviés à ce tour de table.

M. LE MAIRE –

Ce n'était pas le sujet mais j'imagine que, dans le deal, il a dû y avoir des « j'y gagne là » et des « j'y perds là »

Ceci dit, soyons transparents jusqu'au bout. Le Conseil général nous en a quand même informés. C'est pourquoi, dès que nous avons été saisis du sujet, nous avons souhaité rencontrer le collège privé pour dire que nous souhaitions y trouver une compensation.

C'est ainsi que cela s'est déroulé et c'est pourquoi je ne porte de jugement de valeur ni sur l'autorité diocésaine, ni sur le Conseil général. Mais ce n'est pas non plus à la commune, qui se trouve au bout de la chaîne, d'avoir à subir cette perte financière en quelque sorte.

En tout cas, j'espère que ce ne sera pas au détriment de la pratique sportive des jeunes collégiens... Bien sûr, il ne m'appartient pas de fixer le volume horaire.

Je veux dire ici solennellement que la Ville ne se désengage pas ; au contraire, elle cherche à ne pas perdre de contributions et garantir l'équité du service public d'éducation, même s'il n'est que symbolique, entre le public et le privé.

Je porte aux voix. Qui est pour ?

UNANIMITE, je vous en remercie.

1.02 - PERSONNEL COMMUNAL - Accès à l'emploi de titulaire - Rapport sur la situation des agents remplissant les conditions de titularisation et programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire - Approbation du Conseil municipal

La loi n° 2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique met en mouvement un nouveau plan de résorption de l'emploi précaire.

Le plan s'articule en deux étapes, la première étant le résultat d'une application directe de la loi susvisée, la seconde étant tributaire d'un décret d'application (décret n°2012-1293 en date du 22 novembre 2012).

La première étape consistait dans la transformation de plein droit de contrats d'agents non-titulaires, en contrat à durée indéterminée (C.D.I) ce que l'on appelle dans le « jargon technique » la "CDIisation" et ce, à la date du 13 mars 2012 (date de publication de la loi). Pour être éligible à ce dispositif, les personnels « auxiliaires » concernées doivent réunir (dispositions principales) à la date du 31 mars 2011 :

- Au moins quatre ans de services publics effectifs au cours des six années précédant le 31 mars 2011. Cette ancienneté de service doit avoir été accomplie auprès de la collectivité qui emploie le personnel concerné à la date précitée.*

Cinq agents municipaux non-titulaires ont bénéficié de ce dispositif de « CDIisation » à la date du 13 mars 2012. Ces personnels bénéficient désormais d'un Contrat à Durée Indéterminée (C.D.I), par référence au cadre d'emploi de leur situation à la date du 31 mars 2011, sous réserve d'adaptation pour les personnels de l'école de musique.

Dans le prolongement de cette première étape, le décret n° 2012-1293 du 22 novembre 2012 pris pour l'application du chapitre II du titre Ier de la loi n°2012-347 du 12 mars 2012... prévoit un dispositif de titularisation pour les agents en contrat à durée indéterminée (les C.D.I susvisés ci-dessus...) ou en contrat à durée déterminée sous réserve pour ces derniers, de remplir certaines conditions.

Ce dispositif de titularisation comporte ainsi trois modes de recrutements professionnalisés :

- 1) Les recrutements réservés sans concours pour l'accès aux grades de la catégorie C - échelle 3 (adjoint administratif de 2^{ème} classe, adjoint technique de 2^{ème} classe...);*
- 2) Les sélections professionnelles qui nécessitent la mise en place de commissions d'évaluation professionnelle ;*
- 3) Les concours réservés (cette disposition n'est pas applicable à ce jour faute de publication du texte correspondant).*

Les recrutements du point 1 ci-dessus peuvent se faire directement par la collectivité de rattachement, sans concours ni épreuve de sélection.

Quant aux recrutements entant dans le champ du point 2 ci-dessus, ils sont tributaires d'acte de candidature, de recevabilité des dossiers et des résultats d'un entretien d'évaluation professionnelle (de 20 à 30 minutes selon la catégorie) devant une commission. Pour ce qui nous concerne, nous nous rattacherons à celles mises sur pied par le Centre de Gestion du Nord (CDG59). Un conventionnement sera conclu dans ce sens, celui-ci réaffirmant notre délégation de ce soir au CDG59 pour l'organisation des épreuves de sélection professionnelle.

Conformément à l'article 17 - dernier alinéa de la loi n° 2012-347 du 12 mars 2012 susvisée, il nous appartient d'approuver le PROGRAMME PLURIANNUEL D'ACCES A L'EMPLOI correspondant, suivant tableau joint en annexe, celui-ci exprimant également les besoins de nos services ainsi que les objectifs de la Gestion Prévisionnelle des Effectifs, des Emplois et des Compétences (G.P.E.C).

Le programme pluriannuel couvre les années 2013, 2014, 2015 et 2016 (jusqu'au 12/03/2016).

Le comité Technique Paritaire (C.T.P) a été saisi pour avis de l'ensemble de ce dossier lors de sa séance en date du 1^{er} juillet 2013.

Il vous est proposé d'approuver l'ensemble de ce programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire tel que joint en annexe.

Il vous est par ailleurs proposé d'autoriser Monsieur le Maire à conclure le conventionnement correspondant avec le Centre de Gestion du Nord (CDG 59), celui-ci se chargeant d'organiser les épreuves de sélection professionnelle (catégorie B...). Le projet correspondant est également joint en annexe.

***La commission plénière municipale a examiné cette question
lors de sa séance du 25 juin 2013.***

M. LE MAIRE –

Pour lutter contre la précarité de l'emploi de fonctionnaire, une loi récente a permis que les personnels, qui n'étaient pas titulaires mais qui avaient au moins 4 ans d'ancienneté, puissent être CDIés d'office.

Pour bien préciser le cadre, ce sont des agents publics sous CDI mais qui ne sont pas des fonctionnaires. C'était la première salve et vous vous rappelez sans doute que nous en avons délibéré au dernier Conseil municipal.

Deuxième salve – Après avoir CDIsé, il est possible de titulariser ces personnes ; ce n'est pas obligatoire mais possible. Dans ce cas, l'employeur élabore un plan de titularisation tri-annuel, toujours de sa volonté, avec deux aspects :

- lorsque l'agent est en début de carrière et en catégorie C, la titularisation peut se faire sans examen. Aujourd'hui, l'accès en catégorie C ne l'impose pas.
- Lorsqu'il s'agit de personnel encadrement catégorie B, par contre il y a obligation de sélection professionnelle.

Nous avons choisi de titulariser en 2014 deux postes :

- Un poste d'éducateur sportif
- Un poste d'éducateur municipal

J'ajoute que tous les non-titulaires à temps complet seront intégrés d'ici à 2014.

Voilà le projet dont nous avons discuté en CTP hier soir.

Y a-t-il des observations ?

Monsieur ZAJDA.

M. ZAJDA –

Pour bien comprendre le sujet, l'année dernière il y a déjà eu une opération du même type ou en début d'année 2012. Si j'ai bien lu la délibération, le projet est passé en commission.

J'aimerais connaître le taux de réussite parce que ceux, qui peuvent être titularisés, doivent passer un oral. Donc tout le monde ne le réussit pas forcément. A moins de m'être trompé dans la compréhension de la délibération.

M. LE MAIRE –

Nous ne pouvons pas le savoir parce que la mesure n'est pas encore appliquée. Ce soir, nous en votons le principe pour 2014.

M. ZAJDA –

Pour 2013 il y avait déjà quelque chose, me semble-t-il.

M. LE MAIRE –

Non puisque c'est tout nouveau.

M. ZAJDA –

Alors je n'ai pas tout compris.

M. LE MAIRE –

Il y a eu une première salve et nous sommes maintenant dans la deuxième.

Tous ceux qui étaient non-titulaires et qui avaient au moins 4 de présence chez nous ont été CDIés.

Maintenant qu'ils sont CDIés, nous pouvons en titulariser certains :

- Sans examen pour les catégories C
- Avec obligation d'examen professionnel pour les catégories B

Et dans le plan, nous vous proposons 1 poste d'éducateur sportif et 1 poste d'éducation musicale.

M. ZAJDA –

Ce sont donc 5 personnes qui ont été CDIées.

M. LE MAIRE –

Absolument, par la dernière délibération.

Sans autre demande d'intervention, je porte aux voix. Qui est pour ?

UNANIMITE, je vous en remercie.

1.03 - PERSONNEL COMMUNAL - Tableau des effectifs - Emplois permanents - Actualisation

Par notre délibération n° 25/09/2012/34 en date du 25 septembre 2012, nous avons procédé à la refonte du tableau des effectifs du personnel communal (y compris les personnels non-titulaires) par suite de modifications législatives (art.3 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant statut de la fonction publique territoriale) et surtout, diverses dispositions réglementaires redéfinissant bon nombre de cadres d'emplois appartenant à la catégorie B (personnels d'encadrement).

La question de ce soir dédiée à la résorption de l'emploi précaire et au plan pluriannuel de titularisation, nous conduit à revoir ce tableau des effectifs à la marge (consolidation d'un poste permanent). De même la promotion de personnels relevant des filières technique et

administrative, dans les cadres d'emplois d'agents de maîtrise (encadrement intermédiaire) et rédacteur requiert également des ajustements "techniques".

En conséquence, nous vous proposons d'amender le tableau des effectifs en vigueur selon le tableau ci-dessous :

<i>Cadres d'emplois</i>	<i>Emplois pourvus à l'organigramme en vigueur</i>	<i>Postes à créer</i>	<i>TOTAL</i>
<i>Filière technique</i>			
<i>Agents de Maîtrise (Cie C) Temps complet</i>	<i>10</i>	<i>+ 3</i>	<i>13</i>
<i>Filière culturelle</i>			
<i>Assistant d'enseignement artistique (Cie B) Temps non complet</i>	<i>5</i>	<i>+ 1</i>	<i>6</i>
<i>Filière administrative</i>			
<i>Rédacteur (Cie B) Temps complet</i>	<i>9</i>	<i>+ 2</i>	<i>11</i>

Dès l'instant où la présente proposition recueille un avis favorable de votre part, celle-ci viendra s'inscrire dans le "corpus global" portant TABLEAU des effectifs et personnels non-titulaires, issu de notre délibération du 25 septembre dernier susvisé.

Le Comité Technique Paritaire (C.T.P) dans sa séance d'hier, a eu à connaître des présentes dispositions.

La commission plénière municipale a examiné cette question lors de sa séance du 25 juin 2013.

M. LE MAIRE –

Là encore, nous sommes en attente des résultats ; tout cela doit être ajusté mais il faut ouvrir les postes pour permettre à nos agents de progresser et d'être dans la dynamique de progrès que nous avons initiée depuis un certain temps.

- 3 postes en agent de maîtrise dont 2 attribués
- 2 postes de rédacteur en réserve
- 1 poste d'enseignement artistique à temps non complet

Y a-t-il des questions ?

Monsieur ZAJDA.

M. ZAJDA –

Là aussi, je n'ai peut-être pas tout compris. Tout ce qui relève de la RH au niveau de la Fonction publique est un peu complexe pour moi.

En Commission, nous avons eu communication de chiffres en catégorie B pour les postes en culture : 38 postes dont 27 pourvus ; on en proposait 1 de plus.

Dans le tableau repris dans la délibération, on parle de 5 postes pourvus et 1 poste créé.

Ces éléments ne se raccrochent pas et, dans ma tête de comptable, c'est compliqué de bien tout comprendre. Pourriez-vous reprendre l'explication ?

M. LE MAIRE –

Ce n'est pas si simple. Par exemple, pour la musique, il y a des non-titulaires, des tiers-temps, des temps accessoires et autres.

Dans le cadre de la délibération, nous sommes sur du prévisionnel car des agents passent des concours. Nous ne savons pas d'avance s'ils réussiront et s'ils figureront sur les listes d'aptitude. Il y a tout un cycle à respecter mais, de notre côté, il nous faut bien ouvrir des postes pour donner des perspectives aux agents. C'est tout le problème.

Pour l'instant, nous sommes sur des postes créés et j'indiquais que 2 sont déjà attribués en agent de maîtrise parce que nous savons que le résultat est bon.

D'autres sont en réserve pour les rédacteurs. Si nous ne les ouvrons pas, nous ne laissons pas de perspective de carrière aux agents.

M. ZAJDA –

On peut donc créer des postes même si tous ne sont pas encore pourvus actuellement.

M. LE MAIRE –

En effet ; ce sont des supports de postes.

Je porte aux voix. Qui est pour ?

UNANIMITE, je vous en remercie.

1.04 - PERSONNEL COMMUNAL - Régime indemnitaire - Toilettage et extension

Par délibération n° 18/12/2003/63 en date du 18 décembre 2003, notre assemblée a reconstruit le socle du régime indemnitaire applicable au personnel communal, cet édifice statutaire ayant

été le résultat d'un large processus de dialogue et de progrès avec les représentants du personnel. Les objectifs recherchés s'inscrivaient bien évidemment dans une démarche d'équité mais tout autant une recherche d'efficacité de nos collaboratrices et collaborateurs municipaux. Cette démarche « gagnant-gagnant » engageait la ville dans des efforts budgétaires substantiels pour une première période 2004/2006, en contrepartie de la mise en œuvre d'une véritable Gestion Prévisionnelle des Emplois et Compétences (G.P.E.C) et le développement de partenariats avec des entreprises extérieures (mixité public/privé). Dans le cadre de cette première période triennale, nous avons fixé un objectif de doublement des crédits alloués au régime indemnitaire (hors "13^{ème} mois"). Pour mémoire, l'enveloppe correspondante était en 2003 de l'ordre de 135 000€.

Bien entendu ce plan de dynamisation des rémunérations de nos personnels, s'est poursuivi au fil des années, en y intégrant des actions de titularisation du personnel non-titulaires, de promotions de grade, d'évaluation... mais aussi de gestion des effectifs, au travers notamment de redéploiement, de redéfinition de postes...

Dix ans après l'initiation de cette démarche, les crédits dédiés au régime indemnitaire (hors "13^{ème} mois") ont été multipliés par CINQ, alors que dans le même temps, les charges globales de personnel sont restées "stables". D'un montant global de 6 400K€ en 2003, les charges de personnel sont aujourd'hui de 7 100K€, alors qu'au cours de la même période l'indice des prix a varié de + 20 %... Dans le même temps, nous sommes restés très vigilants quant aux effectifs, ceux-ci étant en repli là où les départs "naturels" l'ont permis.

Après ce bref rappel de notre stratégie dans le domaine des ressources humaines, nous vous proposons d'entrer à présent dans le volet technique du dossier qui nous intéresse ce soir. Principalement issu de notre délibération en date du 18 décembre 2003, complétée par nos délibérations des 23 mai 2006, 29 juin 2010 et 19 avril 2011, le régime indemnitaire du personnel communal actuellement en vigueur, est composé des éléments (éléments variables de rémunération) repris ci-après :

1/ Délibération n° 18/12/2003/63 du 18 décembre 2003 (complétée par la délibération n°23/05/2006/16 en date du 23 mai 2006) :

- ⇒ Prime de responsabilités (emplois fonctionnels) ;
- ⇒ Indemnités Horaires pour Travaux Supplémentaires (I.H.T.S) ;
- ⇒ Indemnités d'Administration et de Technicité (I.A.T.) ;
- ⇒ Indemnité Forfaitaire pour Travaux Supplémentaires (I.F.T.S.) ;
- ⇒ Indemnité Spécifique de Service (I.S.S) ;
- ⇒ Indemnité d'Exercice des Missions des Préfectures (I.E.M.P) ;
 - ↳ qu'on appellera désormais Indemnité d'Exercice de Missions (I.E.M) ;
- ⇒ Indemnité de Suivi et d'Orientation des Elèves (I.S.O) ;
- ⇒ Indemnité de Sujétions Spéciales (I.S.S).

2/ Délibération n° 23/05/2006/14 du 23 mai 2006 :

- ⇒ Indemnités d'Astreintes et de Permanences ;

3/ Délibération n° 29/06/2010/19 du 29 juin 2010 :

- ⇒ Prime de Service et de Rendement (P.S.R) ;
- ⇒ Indemnités Horaire pour travail du Dimanche et jours fériés.

4/ Délibération n° 19/04/2011/06 du 19 avril 2011 :

⇒ Prime de Fonctions et de Résultats (P.F.R.) :

Au total, ce sont une douzaine de primes qui composent le régime indemnitaire de nos personnels, ceux-ci pouvant le plus souvent bénéficier d'au moins deux composantes. Il s'agit d'une pure transposition des régimes indemnitaires applicables aux fonctionnaires de l'Etat, dans le respect du principe de parité (décret n°91-875 du 6 septembre 1991).

L'épreuve du temps de ce cadre indemnitaire laisse encore apparaître quelques faiblesses ou lacunes qu'il nous appartient de corriger, toujours dans notre constante logique d'équité.

En conséquence, nous vous proposons de compléter le dispositif susvisé, des dispositions ci-après :

A - Prime de Technicité Forfaitaire des Personnels de Bibliothèques :

Objet : cette indemnité vise à compenser les tâches particulières confiées et les sujétions spéciales des personnels concernés.

Base juridique : décret n°93-526 du 26/03/1993.

Bénéficiaires et montants maxi :

GRADES	Montant annuel maxi au 04/05/2012
Bibliothécaires	1 443,84 €
Attaché de conservation du patrimoine	1 443,84 €
Assistant de conservation principal de 1ère classe	1 203,28 €
Assistant de conservation principal de 2ème classe	1 203,28 €
Assistant de conservation	1 203,28 €

B - Prime d'Intéressement à la Performance Collective :

Objet : contrepartie financière individuelle, au regard des résultats et performance collective des services. Cette prime vise à rénover la pratique de gestion, à renforcer la motivation des personnels, à améliorer la qualité du service public et à approfondir le dialogue social.

Base juridique : décrets n°2012-624 et n°2012-625 du 3 mai 2012.

Bénéficiaires et montants maxi : la mise en œuvre de cette prime est tributaire, comme à l'accoutumée, d'une délibération du conseil municipal (cadre général) et de décisions attributives du Maire, selon partition ci-après :

Le Conseil Municipal
 → Détermine les services bénéficiant de la prime d'intéressement ;
 → Fixe les objectifs à atteindre et les indicateurs à retenir pour une période de douze mois consécutifs ;
 → Le montant maximal (individuel) de la prime, dans la limite de 300€ maxi/an/agent.

Le Maire
 → Après avis du Comité Technique Paritaire (C.T.P), les résultats à atteindre et les indicateurs retenus ;
 → Constate après avis du Comité Technique Paritaire (C.T.P) si les résultats fixés ont été atteints ;
 → Fixe, le montant de la prime (dans la limite du plafond du conseil municipal), de manière forfaitaire et en fonction des résultats atteints, revenant à chaque agent (identique).

Le bénéfice de la prime est subordonné, pour chaque agent, à la justification d'une durée de présence effective dans le service d'au moins six mois pendant la période de douze mois de référence. Un agent peut être exclu de cette prime, sur décision du Maire, en cas d'insuffisance caractérisée dans la manière de servir.

Dès lors, nous vous proposons de faire application de cette Prime d'Intéressement à la Performance Collective, dans le cadre fixé comme suit :

⇒ services municipaux concernés :

→ cuisine centrale ;

→ cuisines satellites et restaurants scolaires publics.

⇒ Objectif à atteindre : réduction du gaspillage alimentaire (1/3 de réduction sur trois ans).

⇒ Calendrier de l'action : pluriannuel : juillet 2013/juillet 2016.

⇒ Indicateurs à retenir :

1/ communs : variation des taux de déchets alimentaires (50 %)

2/ distincts selon le service (50 %)

<u>CUISINE CENTRALE</u>	<u>SATELLITES ET RESTAURANTS SCOLAIRES</u>
-1-	-1-
Variation du taux de perte moyen de l'ensemble des satellites	Variation du taux de perte par satellite
-2-	-2-
Communication améliorée des menus servis dans les écoles et chez les anciens	Fréquence d'utilisation des matériels mis à dispositions
Polyvalence et cohésion des équipes	Gestion des stocks desserts/goûters
Respect des horaires et procédures	Résultats des analyses des laboratoires
Accueil des nouveaux collaborateurs	Animation des restaurants scolaires
Disponibilité pour action exceptionnelle	Ouverture aux changements et actions innovantes
Transversalité avec les autres services	Accueil et intégration de nouveaux collaborateurs
Formations suivies	Cohésion d'équipe et polyvalence

<i>Respect des règles de sécurité et du port des EPI</i>	<i>Formations suivies</i>
<i>Analyses vétérinaires</i>	<i>Disponibilités pour actions exceptionnelles</i>
<i>Actions innovantes</i>	<i>Utilisation des outils informatiques</i>

⇒ Période de douze mois : 1^{er} juillet au 30 juin ("année scolaire").

↳ avec évaluation intermédiaire en décembre et mars/avril.

⇒ Montant maximum individuel de la prime : **200 €**

⇒ Versement de la prime : mois de juillet ou août suivant la période référence.
(sur décision du Maire et après avis du Comité Technique Paritaire).

Bien évidemment, l'ensemble des personnels municipaux affectés à la cuisine centrale et dans nos satellites et restaurants scolaires (titulaires, stagiaires, non-titulaires...) tels qu'agents techniques, agents chargés de l'animation et du service des repas, agents chargés de l'entretien des locaux... sont concernés par ce dispositif, l'esprit de celui-ci étant bien un travail d'équipe et une collaboration en réseau ("chaîne" alimentaire).

C - Remboursement des frais de déplacements :

Par ailleurs, les textes relatifs au remboursement des frais de déplacement des agents publics, transposés aux agents territoriaux (décrets n°2001-654 du 19/07/2001 et n°2006-781 du 03/07/2006 et arrêté du 03/07/2006) fixent les forfaits de remboursement (sur justification des frais engagés) comme suit :

⇒ Indemnité de repas : 15,25€

⇒ Indemnité de nuitée (nuit d'hôtel et petit déjeuner) :

→ Province : 38,11€

→ Paris : 53,36€

⇒ Indemnité journalière (deux indemnités de repas et une nuitée) :

→ Province : 65,55€

→ Paris : 80,80€

En vertu de l'arrêté précité du 3 juillet 2006, il nous est possible de porter l'indemnité de nuitée à **60€** (Province et Paris). Si on y ajoute le remboursement de deux indemnités de repas (15,25€ x 2), l'indemnité journalière est alors portée à **90,50€** (maxi).

=====

Nous vous proposons donc d'émettre un avis favorable sur les dispositions reprises dans les chapitres A, B et C ci-dessus et qui s'ajoutent à nos délibérations reprises en propos introductif.

Pour ce qui est de la Prime d'Intéressement à la Performance Collective, nous aurons à y revenir au plus tard en 2016 (1^{er} semestre) puisque l'action pluriannuelle est triennale. Entre temps, nous pourrions aussi être amenés à compléter le dispositif correspondant notamment pour en diversifier les objectifs et/ou l'étendre à d'autres services. Nous sommes ici « pionniers » dans cette attribution indemnitaire par EQUIPE, qui s'appuie sur la mise en synergie des qualités et

sensibilités personnelles. Ce processus "additionnel" des compétences vient quelque peu rééquilibrer un mouvement général privilégiant la performance individuelle.

Bien évidemment le Comité Technique Paritaire (C.T.P) a eu à connaître des présentes dispositions lors de sa réunion du 1^{er} juillet 2013.

La commission plénière municipale a examiné cette question lors de sa séance du 25 juin 2013.

M. LE MAIRE –

Je pense que nous sommes très bons dans ce domaine et que nous serons pionniers dans le Département du Nord en mettant en œuvre cette prime qui joue sur le collectif.

Il est vrai que nous en avons beaucoup discuté : comment jouer collectif dans une équipe, ne s'agissant pas d'une prime individuelle mais d'équipe ?

C'est une occasion qui nous est proposée par la loi et que nous avons saisie pour nous lancer dans une réflexion qui a été menée avec le CTP ; un groupe réfléchit encore pour savoir comment les choses vont s'ajuster.

En tout cas, nous avons convenu du principe de la prime dite d'intéressement, toujours collectif, pour une durée d'un an à compter du 1^{er} juillet pour tenir compte du problème de l'année scolaire. Nous avons en effet choisi la lutte contre le gaspillage alimentaire ; c'est un beau sujet d'intéressement collectif. Il y a un challenge pour les enfants et une prime pour le personnel.

Cette prime de 200 € pourra être attribuée à l'issue de cette année (juin 2013) à l'équipe, non pas à la personne, dont on aura reconnu la valeur et la qualité au terme de critères encore en voie d'affinement, à travers le groupe de travail mené dans le cadre du CTP.

Y a-t-il des interventions ?

Monsieur ZAJDA.

M. ZAJDA –

J'ai regardé un peu le dossier : il s'agit d'une prime de progrès d'où une définition d'objectifs à atteindre.

1^{ère} remarque.

Je regrette seulement que ces objectifs ne soient pas plus ou moins chiffrés ou sur une tendance. Il n'y a qu'un certain nombre de points. En tant que comptable, ce principe est toujours un peu compliqué à appréhender.

2^{ème} remarque.

Comme on est pionnier, y aura-t-il d'autres projets sur d'autres emplois pour ces primes de progrès ?

Je pense qu'à terme il faut partir sur cet objectif-là. En tout cas, il est intéressant de mettre en place ces primes qui commencent juste avant les prochaines élections.

M. LE MAIRE –

Clairement, c'est expérimental. Forcément, on va regarder comme cela se passe. On va border parce que c'est tout nouveau, ce n'est pas une culture dans la Fonction publique. Même dans le privé, certains m'ont dit que ce type de mesure était compliqué à mettre en œuvre, y compris dans ce secteur-là.

Par ailleurs, on est bien d'accord que l'attribution ne peut pas être que comptable ou chiffré.

Franchement, je félicite tous ceux qui y réfléchissent aujourd'hui et qui essaient d'alimenter le sujet sachant qu'on est surtout dans la qualité.

Or la qualité n'est pas toujours chiffrable. Vous le comprenez bien ; ce n'est pas que la réduction du poids de déchets qui sera jugée mais vraiment un ensemble de critères : innovations techniques, qualitatives, d'accueil, sur le goût... C'est vraiment un projet d'équipe.

Le chiffrage est donc très compliqué.

La notation reste toujours très complexe également.

Je fais donc confiance au groupe de travail qui nous éclaire pour pouvoir encore affiner le sujet mais si vous avez des idées, n'hésitez pas à faire des propositions écrites pour alimenter le débat.

M. DESMET –

Pour en avoir parlé hier en CTP, je salue le travail des membres de ce groupe parce que c'est un réel travail. La première fois que le sujet a été abordé, on a constaté que les critères de sélection sont difficiles à définir.

Il faut en effet définir quelques critères, qui ne soient pas que quantitatifs mais plus pour garder dans la durée cet objectif et voir que les personnes, qui vont les mettre en place, puissent préserver cet intérêt pour qu'il n'y ait pas trop de gaspillage dans les écoles.

On en discutait encore hier ; finalement, fin juin il faut continuer et, avec cette prime, cela permettra de continuer dans la durée.

M. LE MAIRE –

Comme le disait Rodrigue DESMET, ce CTP est intéressant parce qu'on n'est pas simplement entre employeur et salariés à se dire : *il faudrait un peu plus de ceci...* en général ce n'est pas un peu moins mais un peu plus.

On est dans la question : comment peut-on améliorer le service rendu aux usagers ?

C'est très important et remarquable. Je tiens à le souligner. Je ne connais pas les CTP d'autres villes mais, chez nous, c'est plutôt dans la dynamique de progrès et le positif.

M. DESMET –

J'ajouterai, Monsieur ZAJDA, que ce n'est pas électoraliste car ce projet date de plusieurs années.

Franchement, c'est un travail qui a été mené en partenariat avec les membres du CTP ; ce serait mettre de la négligence sur des propos en disant que c'est électoraliste.

M. ZAJDA –

Néanmoins, cela tombe bien.

M. LE MAIRE –

Je vais vous apporter une information : savez-vous que les salariés ne sont pas forcément des habitants de Roncq ?

Franchement, il ne faut pas s'arrêter à cela. Faites-moi au moins cette confiance.

M. ZAJDA –

Justement la deuxième partie de ma question, avant d'arriver à la finalité que j'ai émise tout à l'heure, était de savoir si vous porteriez ce principe sur d'autres postes ?

M. LE MAIRE –

Attendez donc ; ne brûlons pas les étapes. Il y a un projet que l'on va essayer de mener à bien, ce qui est déjà pas mal. On bosse quand même en CTP !

M. ZAJDA –

Je suis impatient sans doute...

M. LE MAIRE –

Je le répète ; ne grillez pas les étapes. On commence par ce dossier, on regarde comment les choses se passent... Il fallait définir un vrai challenge.

Cette lutte contre le gaspillage alimentaire nous semblait d'actualité et, de plus, les personnels se sont investis totalement et pleinement dans ce programme ; je peux vous l'assurer. C'est un beau et vrai sujet.

Ce dossier me sert également d'expérimentation au niveau national à travers le réseau VIF : nous allons regarder comment se comporte Roncq, quelles sont les innovations créées sur le terrain, pouvoir les modéliser, les proposer aux autres communes dans le réseau. De mon côté, je vais prendre mon bâton de pèlerin pour rencontrer tous les partis politiques de France pour leur dire : *il faut absolument que, dans les équipes municipales que vous allez proposer et dans les projets municipaux, soit intégrée cette notion à la fois de l'assiette et de la mobilité. Et dans le réseau VIF en France, nous avons des sujets à vous proposer !*

Cela veut dire que toutes les modélisations, toutes les innovations et expérimentations sur le terrain serviront à d'autres communes.

Au calme, nous allons déjà commencer à travailler sur ce sujet. Ensuite, le temps nous le permettant et l'énergie, nous appréhenderons d'autres sujets si cela marche bien.

Je passe au vote. Qui est pour ?

UNANIMITE, je vous en remercie.

1.05 - IMMEUBLES COMMUNAUX AFFECTES A DES MISSIONS DE SERVICE PUBLIC - Logements mis à disposition par nécessité absolue de service - Nouvelles conditions d'occupation

A ce jour, quatre immeubles communaux sont occupés par des personnels communaux, ceux-ci assumant des fonctions de conciergerie, de gardiennage... et de maintenance de la propreté des espaces publics y attenant. Les ensembles immobiliers concernés sont implantés aux adresses suivantes :

- 364 rue de Lille (mitoyen à l'ancien commissariat) ;
- 268 rue de Lille (dans l'enceinte du complexe sportif du Centre-Bourg) ;

- 12 rue Jules Watteuw (à proximité de l'école Marie Curie et de la salle Jules Stélandre...);
- 3 rue Maurice Thorez (à proximité de la salle Jules Gilles et son annexe).

Ces immeubles, usuellement appelés "logements de fonction", sont mis gratuitement (pas de loyer) à la disposition de leurs occupants, de même qu'ils bénéficient de la gratuité des fluides (eau, gaz, électricité).

Le décret n°2012-752 du 9 mai 2012 et l'arrêté du 22 janvier 2013, modifient substantiellement les conditions d'affectation des propriétés des personnes publiques, en les redéfinissant et en arrêtant des conditions matérielles plus restrictives. Les attributions ("principales") de logement se définissent désormais comme suit :

⇒ La concession de logement par nécessité absolue de service (sans changement de définition);

⇒ La convention d'occupation précaire avec astreinte (auparavant concession pour utilité de service).

La concession de logement par nécessité absolue de service peut être accordée lorsque l'agent ne peut accomplir normalement son service, notamment pour des raisons de sûreté, de sécurité ou de responsabilité, sans être logé sur son lieu de travail ou à proximité immédiate.

Quant à la convention d'occupation précaire avec astreinte, elle peut être accordée à l'agent tenu d'accomplir un service d'astreinte mais qui ne remplit pas les conditions ouvrant droit à la concession d'un logement par nécessité absolue de service.

Les nouveaux textes susvisés maintiennent la gratuité du logement (loyer uniquement) pour les concessions par nécessité absolue de service et modifient à la marge le montant de la redevance à payer pour l'occupation précaire avec astreinte. Alors que sous le régime de la concession pour utilité de service, la redevance était égale à 54 % de la valeur locative du logement, désormais cette redevance est égale à 50 % de la valeur locative réelle du logement (prix du marché).

En revanche ces textes bouleversent le régime des "avantages accessoires" dès l'instant où ils étendent le principe d'une prise en charge intégrale par les occupants des logements de fonction, des charges locatives (eau, gaz, électricité...), quelle que soit la nature du logement occupé. A une gratuité totale (loyer + charges locatives) pour les logements de fonction par nécessité absolue de service, se substitue désormais la seule gratuite du logement nu (loyer).

*En conséquence, il nous appartient de revoir nos nombreuses et éparses dispositions relativement à ce domaine, pour en redéfinir le cadre et ce, avec effet au **1^{er} septembre 2013**.*

Nos ensembles immobiliers (quatre) dédiés à des fonctions de "conciergerie" étant uniquement concernés par la catégorie des concessions de logement par nécessité de service, la gratuité du logement nu est maintenue (de droit).

*En revanche pour ce qui intéresse toutes les charges locatives (eau, gaz, électricité...), celles-ci sont désormais à la charge des occupants (gratuité à ce jour) et ce, toujours à compter du **1^{er} septembre** prochain.*

Vous trouverez ci-après le récapitulatif des immeubles concernés, leur condition d'occupation et leur desserte en fluides. Il faut ici préciser que l'immeuble implanté au 364 rue de Lille vient de perdre son affectation de logement de concierge, cette dernière ayant été transférée à l'immeuble voisin au 364ter de la rue de Lille (voisin à l'école Pauline Kergomard).

LOGEMENTS PAR NECESSITE ABSOLUE DE SERVICE				
	364ter rue de Lille KERGOMARD	268 rue de Lille STADE CENTRE	12 rue Jules Watteeuw BATS/STELANDRE	3 rue Maurice Thorez JULES GILLES
<i>ELECTRICITE</i>	<i>Compteur séparé</i>	<i>Compteur séparé</i>	<i>Compteur séparé</i>	<i>Décompteur</i>
<i>GAZ</i>	<i>Compteur séparé</i>	<i>NEANT</i>	<i>Décompteur</i>	<i>Compteur séparé</i>
<i>EAU</i>	<i>Décompteur</i>	<i>Décompteur</i>	<i>Décompteur</i>	<i>Compteur séparé</i>

Il appartient donc aux occupants de souscrire les abonnements et de supporter les charges correspondantes ainsi que les fluides auprès des concessionnaires concernés (celui de leur choix). Pour les immeubles équipés de décompteurs, les relevés auront à être assurés par nos services municipaux selon le même rythme que les concessionnaires et refacturés aux occupants à l'exception de l'abonnement (à charge exclusive de la ville), et ce dans l'attente d'éventuelles individualisations des compteurs.

Pour ce qui est de la consistance de ces logements, là encore les nouveaux textes susvisés fixent de nouvelles normes en fonction de la composition familiale des occupants. Les critères correspondants sont repris ci-après :

- 1 ou 2 personnes occupantes : 3 pièces ;*
- 3 personnes occupantes : 4 pièces ;*
- 4 ou 5 personnes occupantes : 5 pièces ;*
- 6 ou 7 personnes occupantes : 6 pièces ;*
- au-delà de 7 personnes occupantes : une pièce supplémentaire par personne à charge.*

La surface de l'immeuble est plafonnée à 80m² par bénéficiaire (couple ou personne seule), surface augmentée de 20m² par personne à charge.

A ce jour, nous constatons une adéquation entre nos immeubles concédés par nécessité absolue de service (au nombre de quatre) et la composition familiale des personnels communaux en charge de missions de service public de conciergerie.

Il faut ici ajouter que ces missions de service public font l'objet d'un "cahier des charges" annexé à la décision (arrêté) du Maire portant concession de logement. Eu égard à notre décision de ce soir, le Maire aura à modifier au 1^{er} septembre 2013 sa décision portant concession de logement, pour exprimer le transfert des charges locatives.

Il nous revient également de préciser la nature des emplois susceptibles de bénéficier d'une concession de logement par nécessité absolue de service. La mission portant essentiellement sur

de la conciergerie et du gardiennage de bâtiments municipaux et de la propreté des espaces publics, inclus dans un périmètre prédéfini (Centre-Bourg, complexe sportif du Centre-Bourg, centralité du Blanc-Four et rue Jules Watteeuw, rue Maurice Thorez), les personnels concernés auront un profil technique, entendu au sens large, ceux-ci pouvant appartenir à différents cadres d'emplois. Il pourra s'agir des cadres d'emploi d'adjoint technique, d'agent de maîtrise et de technicien... sans que cela soit limitatif.

Enfin cette réforme nous amène à accélérer notre programme de réhabilitation de ces logements "de fonction". Après une remise à neuf complète en 2012/2013 de celui "mitoyen" à l'école Pauline Kergomard (achèvement 05/2013), nous terminons également la réhabilitation de celui rue Jules Watteeuw (2^{ème} semestre) cette année. Les deux autres logements des rues de Lille (complexe sportif du Centre-Bourg) et Maurice Thorez (salle Jules Gillès) seront réhabilités au cours du 2^{ème} semestre 2014. Les travaux entrepris visent notamment l'isolation, les huisseries... avec pour objectif les économies d'énergie. De même que la mise en conformité électrique est le plus souvent nécessaire. La rénovation de ces quatre immeubles nécessiteront des crédits budgétaires (2012/2013/2014) de l'ordre de 250 000€, soit une moyenne de plus de 60 000€ par logement, ces quatre logements datant du début des années 1970...

Voilà exposé l'ensemble de ce dispositif portant rénovation des conditions d'occupation des immeubles communaux concédés par nécessité absolue de service et programmation de leur rénovation. Relativement à ce dernier point, outre l'amélioration du confort, notre action s'inscrit bien évidemment dans le cadre de nos politiques de valorisation de notre patrimoine communal et d'économie d'énergie.

Ici encore, le Comité Technique Paritaire (C.T.P) a eu à connaître de cette question lors de sa séance du 1^{er} juillet 2013. De la même manière, les occupants actuels de ces immeubles ont été informés de la réforme et des actions municipales subséquentes (plan de rénovation).

La présente délibération relativement à la concession de logement par nécessité de service se substitue à toutes celles antérieurement en vigueur sur le même sujet et notamment celles du 8 décembre 1974, du 1^{er} octobre 2002, du 28 septembre 2004 (n°28/09/2004/133), du 29 septembre 2009 (n°29/09/2009/34)...

Enfin, pour votre complète information, il y a lieu d'ajouter que les immeubles communaux implantés 364 rue de Lille (côté ancien commissariat) et 6 rue Jean Jaurès (conciergerie Catry) sont respectivement non affecté et loué pour une activité commerciale.

***La commission municipale plénière a examiné cette question
lors de sa séance en date du 25 juin 2013.***

M. LE MAIRE –

La loi française nous demande de nous mettre au diapason de son esprit pour ce qui concerne les immeubles mis à disposition par toutes les collectivités, et pas seulement par la ville de Roncq, pour nécessité absolue de service, en réclamant les charges locatives. Or il était de tradition à Roncq que les concierges des quatre immeubles concernés ne paient pas de charges locatives ; la Ville les prenait en charge.

J'ai rencontré tous les concierges avec M. DUBOIS.

L'application se fera à compter du 1^{er} septembre 2013 : les intéressés prendront en charge eau, gaz, électricité. En contrepartie pour l'ancienne maison de conciergerie Kergomard, nous allons tout remettre aux normes énergétiques parce que nous ne pouvons pas laisser nos personnels dans de véritables passoires énergétiques ; nous allons donc affecter 250.000 € à un plan de réhabilitation de ces maisons. Et cela a déjà commencé.

M. ZAJDA –

Je fais mon Monsieur Plouvier.

Sur le principe, de toute façon c'est la loi mais il est logique que les dépenses de flux soient à la charge du concierge. Seul point dommageable, que la réhabilitation des maisons ne se fasse pas en même temps et, du coup, il y aura une petite injustice pour les salariés qui passeront en dernier. Je ne sais pas si l'on trouvera une petite compensation pour le dernier par rapport au premier.

M. LE MAIRE –

Il n'y aura pas de compensation, Monsieur ZAJDA, mais tournez-vous vers le législateur. Je ne peux rien vous dire d'autre. Il y a un Gouvernement aujourd'hui qui a produit cette loi ; personnellement, je n'ai pas émis de jugement de valeur, je suis sorti de ce contexte volontairement. Et nous nous mettons en conformité avec la loi votée par le Parlement français, point barre, qui n'a pas prévu dans son texte de compensation quelconque.

On peut regretter qu'on ne soit pas au point mais, quand même, on vient de loin.

Je ne vais pas vous refaire tout l'historique ce soir... La salle Catry qui tombait en ruines, le mэрule dans l'église, la pluie dans les services municipaux à l'Hôtel de ville... J'en passe des vertes et des pas mères.

Il a fallu du temps et de l'argent pour remettre aux normes un certain nombre de bâtiments municipaux ; on y arrive petit à petit : les chaudières ont été refaites partout. Un énorme travail a été réalisé ; il faut le reconnaître parce que c'est aussi le travail de nos agents et de nos collaborateurs. Maintenant on va s'attaquer aux conciergeries. C'était prévu mais on avait commencé, bien avant la loi, par Kergomard. On ne peut toutefois pas tout faire tout de suite.

M. DESMET –

Pour mémoire, le plan de patrimoine n'était pas prévu sur un an mais sur plusieurs années. Il se termine encore actuellement.

Il est vrai qu'on recommence un nouveau plan mais on ne peut engager tous les travaux sur tous les logements en même temps pour des motifs techniques, financiers et autres.

250.000 €... on peut être heureux de les investir dans ces conciergeries et de faire en sorte que les agents qui les occupent puissent bénéficier d'économies d'énergie suite aux réalisations prévues.

M. ZAJDA –

Excusez-moi, Monsieur le Maire, ce n'était pas un reproche. On peut comprendre que les travaux ne soient pas tous réalisés en même temps. Je voulais simplement signaler le décalage entre le premier et le dernier qui est dommageable pour les personnes concernées.

M. LE MAIRE –

On ne peut pas aller plus vite que la musique dans ce dossier.

Je porte aux voix. Qui est pour ?

UNANIMITE, je vous en remercie.

1.06 - PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT (PLH) COMMUNAUTAIRE - Réhabilitation du parc privé ancien - Sentier du Pellegrin - Travaux de construction d'une voirie et son réseau - Subventionnement Lille Métropole Communauté Urbaine (LMCU) et SIMERE

Dès le début des années 1990, un programme de réhabilitation des courées a été mis sur pied au niveau communautaire (L.M.C.U), au travers d'un partenariat avec l'Etat, avec pour cible prioritaire le raccordement des immeubles concernés aux réseaux d'assainissement. Ce programme de réhabilitation du parc privé ancien s'inscrit plus globalement dans le Programme Local d'Habitat (P.L.H) communautaire, dont c'est la deuxième édition pour la période 2012/2018.

Au cours de l'année 2007, nous avons entrepris la rénovation de la rue Minique et de la Cité du Fort. Nous avons par ailleurs amorcé l'opération de rénovation du sentier du Pellegrin, au travers de différentes phases portant sur :

- *Missions d'animation sociale et définition technique avec le PACT-ARIM (2008/2009) ;*
- *Maîtrise de l'assiette foncière auprès de :*
 - ↳ *S.C.I IMMO-RONCQ (2006) ;*
 - ↳ *consorts DURNEZ-LEMAHIEU et BONDUEL-DEWAVRIN et DUPRAT (2008) ;*
- *Conventionnement PACT-ARIM avec les riverains concernés (2012/2013) ;*
- *Validation A.P.S. (Avant-Projet Sommaire) du PACT-ARIM (2012/2013) ;*

- Estimation révisée du projet (2013) ;
- Relance des mutations foncières après deux décès (2012/2013) ;
- Relevé de géomètre (2013)...

Après cette lente et difficile maturité (5 ans...), nous abordons aujourd'hui l'étape opérationnelle des travaux de voirie (y compris assainissement, éclairage public...) qui constituent le point d'orgue de la réhabilitation du parc privé ancien qui s'y rattache.

Cette opération, sous **maîtrise d'ouvrage de la ville**, de construction d'une voirie est à ce jour estimée à un peu plus de 473 000€ HT, suivant décomposition ci-après :

⇒ Voirie	:	157 446€
⇒ Assainissement	:	148 265€
⇒ Eclairage public	:	47 793€
⇒ Effacement des réseaux EDF	:	47 907€
⇒ Effacement autres réseaux	:	39 979€
- France Telecom	:	20 732€
- Numéricâble	:	19 247€
⇒ Espaces verts	:	1 740€
⇒ Maîtrise d'oeuvre	:	30 571€

TOTAL : 473 701€ HT
(ou 566 546€ TTC)

Ces travaux sont éligibles à des subventionnements de Lille Métropole Communauté Urbaine (L.M.C.U) et du SIVOM Métropolitain des Réseaux de Transport et de Distribution d'Energies (SIMERE), dans les conditions qui leur sont propres et reprises ci-dessous :

Lille Métropole Communauté Urbaine :

- Travaux voirie : 80 % du montant TTC
Soit : $(157\,446\text{€ HT} \times 1.196) \times 80\%$ = 150 644€
- Travaux assainissement : 100 % du montant TTC
Soit : $(148\,265\text{€} \times 1.196) \times 100\%$ = 177 325€
- Maîtrise d'oeuvre : 100 % du montant TTC
Soit : $(30\,571\text{€} \times 1.196) \times 100\%$ = 36 563€

FINANCEMENT TOTAL LMCU = 364 532€

SIMERE :

- Effacement réseaux EDF : 40 % du montant HT
Soit : $47\,907\text{€ HT} \times 40\%$ = 19 163€

En conséquence, la charge nette prévisionnelle pour le budget communal se limite à :

→ <i>Coût prévisionnel</i>	:	<i>566 546€ TTC</i>
→ <i>Subventionnement LMCU</i>	:	<i>364 532€</i>
→ <i>Subventionnement SIMERE</i>	:	<i>19 163€</i>
<hr/>		
SOLDE	:	182 851€

En conséquence, nous vous proposons de solliciter de LMCU et du SIMERE les subventionnements les plus élevés possibles tels qu'ils sont évalués ci-dessus et d'autoriser le Maire à intervenir à la signature des conventionnements correspondants et leurs avenants éventuels (ajustement du coût des travaux...).

Pour votre complète information, il y a lieu de préciser que ce chantier doit se dérouler sur une période de quatre mois entre octobre et mars prochains, sous réserve de lever quelques dernières difficultés administratives.

La commission municipale plénière a examiné cette question lors de sa séance en date du 25 juin 2013.

M. LE MAIRE –

Michel PETILLON va nous parler du Pellegrin. A-t-on abouti positivement ?

M. PETILLON –

Le Sentier du Pellegrin n'est pas un long fleuve tranquille, Monsieur le Maire, mais on arrive quand même à la source. Je rappelle qu'il s'agit d'une voie privée.

Il y a plus de vingt ans, la Communauté Urbaine avait lancé une politique pour la réhabilitation de courées ou de chemins privés en mauvais état. Sous le précédent mandat, nous avons déjà réalisé deux rues sur la commune de Roncq : rue Minique et Cité du Fort, et nous sommes sur le point d'aboutir sur le Sentier Pellegrin.

Pour ce Sentier Pellegrin, la Ville sera maître d'ouvrage de l'ensemble des travaux (ce qui peut paraître paradoxal) avec un subventionnement (c'est l'objet de la délibération). Et la Ville doit assurer la maîtrise foncière des terrains. C'était, je le pense, la partie la plus compliquée à réaliser : trois propriétaires pour le sol de rue et, malheureusement, l'un d'entre eux est décédé. Par conséquent, la succession a un peu retardé la maîtrise du sol de rue mais c'est sur le point d'être réglé.

Aujourd'hui, tout est suspendu à cette procédure administrative de maîtrise du sol.

L'ensemble des travaux pour le Sentier Pellegrin, comme vous le voyez repris sur le plan projeté, se décompose de la façon suivante :

- En gris clair, la partie circulaire
- En gris foncé, les emplacements de stationnement
- En vert, bien évidemment, les espaces verts
- L'entrée de la rue sera marquée par un ralentisseur puisque nous sommes sous un régime d'espace de rencontre étant donné une certaine confidentialité de cette voie qui dessert une douzaine d'habitations et d'entreprises

L'opération est estimée à 566.000 € reprenant les travaux de voirie, d'assainissement, d'éclairage public, d'effacement de réseau EDF, d'effacement des réseaux des concessionnaires France Télécom, Numéricâble, quelques espaces verts et, bien sûr, la maîtrise d'œuvre.

Il se fait que ces travaux, et c'est l'objet de la délibération, peuvent avoir un subventionnement de 80 % pour la voirie, 100 % sur l'assainissement et la maîtrise d'œuvre. Egalement le SIMERE, dont notre représentant a défendu vaillamment le dossier : 40 % sur les travaux.

Restent à notre charge l'éclairage public et les autres concessionnaires tels que France Télécom et Numéricâble.

Si l'on enlève les subventions, le coût pour la ville de Roncq sera de 182.000 €.

Voilà le contenu de ce dossier, mes chers collègues.

Si tout se passe bien pour la régularisation administrative, ce sont des travaux qui devraient commencer au cours du 4^{ème} trimestre.

M. LE MAIRE –

Merci, Monsieur PETILLON, et bravo.

Ce fut un très, très long combat. C'était acquis mais le combat a été long.

M. PETILLON –

Je pense que cela fait pas loin de 20 ans qu'on en parle, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE –

Et pour ceux qui attendent, c'est toujours trop long.

Leur dire que le temps politique n'est pas celui de la vie des gens, c'est délicat.

Cette délibération vous laisse-t-elle pantois, coi ?... sachant que c'est un sacré progrès pour les habitants du Sentier du Pèlerin.

Je porte aux voix. Qui est pour ?

UNANIMITE, merci beaucoup.

1.07 - COOPERATION INTERCOMMUNALE - Création du syndicat mixte « Union Syndicale d'Aménagement Hydraulique du Nord » - Projet de statuts et désignation de délégués

Dans le prolongement de notre délibération en date du 20 novembre dernier, portant avis préalable à divers mouvements de coopération intercommunale intéressant l'U.S.A.N. et sept autres syndicats, Monsieur le Préfet de la Région Nord - Pas-de-Calais, Préfet du Nord a, par arrêté en date du 29 mai 2013, autorisé la création au 31 décembre prochain, d'un Syndicat Mixte issu de la fusion de l'Union des Syndicats d'Assainissement du Nord, du Syndicat intercommunal pour l'assainissement agricole du bassin de la Bourre, du Syndicat intercommunal pour l'amélioration de l'écoulement de la Becque de Saint-Jans-Cappel, du Syndicat intercommunal des cours d'eau d'Estaires et environs, du Syndicat intercommunal d'assainissement des Vallées de la Lys et de la Deûle, du Syndicat intercommunal pour l'assainissement agricole des communes de Phalempin et de Camphin-en-Carembault, du Syndicat d'assainissement du bassin de l'Yser, du Syndicat d'aménagement de la Longue Becque et du Syndicat intercommunal pour l'assainissement du Bassin de la Libaude.

*En annexe de l'arrêté préfectoral (reçu le 31 mai 2013) était joint le projet de statuts de cette nouvelle structure de coopération intercommunale, à laquelle la ville de Roncq appartient par le biais de son adhésion à l'U.S.A.N. en 2009 pour la compétence « **lutte contre le rat musqué ou contre tout organisme vivant nuisible à l'équilibre environnemental en milieu rural** ».*

*Il vous est proposé d'approuver ces projets de statuts (joints en annexe) et en application de ceux-ci, de désigner **DEUX représentants** au titre du "Collège compétence 3" (page 31 du projet de statuts - lutte contre les nuisibles). Nos représentants (2) ainsi que ceux des autres communes concernées (Allennes les Marais, Anstaing, Baisieux, Forest-sur-Marque, Fretin, Tressin et Willems, soit au total 16 représentants (8x2 représentants)), auront à coopter deux représentants titulaires et un suppléant pour siéger au comité syndical.*

Nous vous proposons les candidatures suivantes pour nos deux représentants :

- ⇒ **Monsieur Michel PETILLON** (déjà désigné pour l'U.S.A.N.) ;
- ⇒ **Monsieur Rodrigue DESMET**.

Le moment venu, nous apprécierons la pertinence du maintien de notre adhésion à cette structure pour une compétence qui reste « accessoire ». Cette adhésion pourrait sans doute être avantageusement « mutée » en contrat de prestations de service (après sortie de ce nouveau syndicat mixte), en application des articles 4, 6 et 7.4 du projet de statuts.

**La commission municipale plénière a examiné cette question
lors de sa séance en date du 25 juin 2013.**

M. LE MAIRE –

Monsieur PETILLON, je vous en prie.

M. PETILLON –

Merci, Monsieur le Maire.

Nous avons voté, mes chers collègues, en novembre dernier une délibération puisque vous savez que, dans notre secteur, il existe une multitude de syndicats chargés de gérer les becques ; l'USAN en particulier, qui constitue le plus gros syndicat.

La Préfecture a demandé à toutes ces instances d'essayer de se regrouper en une structure globale.

Le Préfet a approuvé le projet de statut au mois de mai.

Il nous faut aujourd'hui désigner deux représentants de la ville de Roncq, rappelant que la Ville est simplement intéressée par la chasse aux rats musqués, ce qui n'est pas vraiment alléchant.

Pour ce faire, nous proposons les candidatures de Rodrigue DESMET et de moi-même.

M. LE MAIRE –

Ceci dit, c'est à nouveau une structure supplémentaire. Je pense qu'à un moment donné, il nous faudra sortir du syndicat et nous tourner vers un prestataire de services ou autres. C'est encore une usine à gaz.

Merci à vous de participer à cette aventure ; je ne pense pas qu'il y ait d'autres candidatures (aucune intervention).

Je porte donc aux voix. Qui est pour ?

UNANIMITE, je vous en remercie ; nous vous y envoyons donc.

M. PETILLON –

Ce n'est pas nous qui chassons les rats musqués, Monsieur le Maire !

M. LE MAIRE –

Ah bon !

M. PETILLON –

Pour la petite histoire, pour être payés les chasseurs de rats musqués doivent rapporter les queues.

(Rires)

M. LE MAIRE –

Je trouve cela pas très RAgoûtant...

Trêve de plaisanterie, nous poursuivons si vous le voulez bien.

1.08 - FINANCEMENT DES ECOLES PRIVEES - Définition des forfaits 2013

En application des accords conventionnels conclus avec les OGEC Saint François et Saint Roch pour la période du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2015 et de notre délibération n° 15/11/2011/56 du 15 novembre 2011 portant notamment nouvelle définition des modalités de calcul des forfaits « maternels et primaires », il nous revient d'arrêter la quotité 2013 de ces derniers au regard des dépenses engagées en 2012 (réf : compte administratif) pour nos écoles publiques.

Il ressort des calculs entrepris par nos services sur ce sujet, que les forfaits « consolidés » pour 2013 sont arrêtés comme suit :

<i>Forfait maternel*</i>	1 096,64 €/enfant <i>(1 117,79 € en 2012)</i>
<i>Forfait primaire*</i>	768,89 €/enfant <i>(692,17 € en 2012)</i>
<i>*élèves domiciliés à Roncq</i>	
<i>Elève relevant de l'accord intercommunal</i>	<i>Forfait de 184 €/enfant</i> <i>(inchangé)</i>
<i>Elève sans accord intercommunal</i>	<i>Aucune participation communale</i>

Ces forfaits de 1 096,64 €, 768,89 € et 184,00 € ont été soumis pour avis aux OGEC concernées lors d'une rencontre en date du 29 mai dernier. Les représentants des OGEC ont émis un avis favorable sur ces propositions dès l'instant où elles correspondent à la stricte déclinaison des référentiels de calcul.

Après validation des forfaits par notre assemblée, ceux-ci donneront lieu à une régularisation financière de notre commune dans la 1^{ère} quinzaine du mois de septembre prochain, selon modalités de liquidation ci-après :

	FORFAIT CONSOLIDÉ
X	EFFECTIFS AU 1^{er} JANVIER 2013
	FORFAIT DEFINITIF GLOBAL
-	ACOMPTE N°1 (janvier)
-	ACOMPTE N°2 (avril)
	SOLDE NET DU (septembre)
	<small>(tableaux joints en annexe pages 56 et 57)</small>

La commission municipale plénière a examiné cette question lors de sa séance en date du 25 juin 2013.

M. LE MAIRE –

Monsieur DESMET, nous vous écoutons

M. DESMET –

Suite à la délibération du 30 mars 2010 relative à la nouvelle convention avec les OGEC de Saint-François et de Saint-Roch sur le forfait maternel et primaire, il nous faut chaque année le revoir.

Pour 2013 et suite à un mode de calcul qui vous a été expliqué par M. VARLET en son temps, que je ne vais pas reprendre ici, le forfait maternel est passé à 1.096,64 €/enfant et le forfait primaire à 768,89 €/enfant.

Pour les non-Roncquois, le forfait maternel et primaire avec accord intercommunal passera à 184 €/enfant.

Sans accord intercommunal, il n'y a aucune participation communale.

M. LE MAIRE –

Merci, Monsieur DESMET.

Sans demande d'intervention, je passe aux voix. Qui est pour ?

UNANIMITE, je vous en remercie.

1.09 - PARTENARIAT MUNICIPAL AVEC LES ASSOCIATIONS - Subventionnement 2013 - 3èmes versements et acomptes

Dans le prolongement de nos délibérations n° 26/03/2013/05 en date du 26 mars 2013 et n° 21/05/2013/15 en date du 21 mai 2013, nous vous proposons ce soir une nouvelle décision en direction du secteur associatif, portant attribution de nouveaux subventionnements (ou acomptes) au titre de l'année 2013.

La présente traduit donc un 3^{ème} "train de versements et acomptes", résultant des dossiers de partenariat examinés de manière circonstanciée entre nos services, la Maison des Associations (M.A) et les associations concernées.

Le tableau ci-dessous livre la synthèse des nouveaux financements municipaux :

ASSOCIATIONS VILLE	2013	
	<i>Demande 2013</i>	<i>PROPOSITION</i>
Etoile Sportive Ronquoise	20 000 €	20 000 € (1) *
Mandragore	800 €	400 €
Roncq Culture	500 €	500 €

ACPG CATM	400 €	200 €
USR Basket	8 800 €	6 000 €
Union Nationale Combattants	1 500 €	1 000 €
BMX	8 000 €	4 000 € (avant rencontre)
Club Roncquois Histoire Locale	300 €	300 €
TOTAL	40 300 €	32 400 € <i>dont 10 000 € déjà versés</i>

⁽¹⁾ dont 10 000€ déjà attribués lors du Conseil Municipal du 21 mai 2013

*sous réserve conventionnement écrit à conclure

***La commission municipale plénière a examiné cette question
lors de sa séance en date du 25 juin 2013.***

M. LE MAIRE –

Monsieur DA SILVA.

M. DA SILVA –

Merci, Monsieur le Maire.

(Lecture du projet de délibération)

M. LE MAIRE –

Y a-t-il des questions ?

Monsieur TELLIER.

M. TELLIER –

Merci, Monsieur le Maire.

En fait, ce n'est pas une question mais une remarque.

Dans la liste des propositions, je relève l'Union nationale des combattants. Je souhaiterais que l'on puisse réellement nous engager dans un grand projet pour la commémoration du centenaire de la première Guerre Mondiale ; un certain nombre de manifestations sont en cours.

Nous y avons évidemment toute notre place et ce serait peut-être l'occasion, au-delà des associations d'anciens combattants évidemment, de pouvoir nous mobiliser sur cette commémoration en y associant tout particulièrement les publics scolaires.

M. LE MAIRE –

Nous y travaillons déjà avec l'UNC qui entretient la mémoire ; des projets sont en cours. C'est une question dont nous allons nous emparer en sachant que je suis, personnellement, toujours un peu dubitatif quant à une célébration de date d'entrée en guerre.

Je l'ai fait en 1998 quand j'étais Adjoint à la culture. On avait fait un énorme travail avec les écoles mais c'était la commémoration de la fin de la guerre de 1918.

Commémorer une entrée en guerre est un peu incongru mais bon... Vous avez raison effectivement ; c'est un sujet dont nous allons nous emparer.

D'ailleurs pourriez-vous peut-être présider cette Commission, Monsieur TELLIER ?

Vous en avez l'autorité et morale, et intellectuelle.

Voilà la proposition que je fais.

Je porte aux voix. Qui est pour ?

UNANIMITE, merci à tous.

1.10 - ACADEMIE MUNICIPALE D'INITIATION SPORTIVE (AMIS) - Convention annuelle d'objectifs 2012/2013 - Prolongation pour la période 2013/2014 - Avenant n° 2

Par convention annuelle d'objectifs au titre de la période 2012/2013, modifiée par avenant n°1, nous avons mis sur pied un multi-partenariat avec onze clubs sportifs, l'Académie Municipale d'Initiation Sportive (A.M.I.S) ayant pour objectif d'offrir un parcours de découvertes sportives (hors temps scolaire) aux enfants qui fréquentent les écoles primaires (publiques ou privées), une priorité étant accordée aux Ronquois.

Le financement de cette nouvelle action est basé sur le principe d'une participation financière municipale à raison de 30€ par séance (heure/groupe), celle-ci donnant lieu à un préfinancement, objet au terme de la convention, d'une consolidation des comptes. Cette dernière ayant été réalisée, il nous appartient d'en arrêter les montants définitifs ainsi que les reliquats ou éventuels "déficits" au titre de cette première période (1^{er} septembre 2012 au 30 juin 2013).

Ce dispositif étant reconduit pour la période 2013/2014 (1^{er} septembre 2013 au 30 juin 2014) avec une association supplémentaire (basket), ce qui porte le nombre de clubs à DOUZE (contre neuf au départ), nous avons à prévoir les accords conventionnels correspondants, tout en assurant la connexion avec la convention initiale, de sorte à garantir les mécanismes financiers de préfinancement et de consolidation des comptes.

C'est la raison pour laquelle nous faisons le choix de vous proposer la formule de prolongation de la convention initiale (bien que non prévu au départ), et ce par voie d'avenant n°2, dont les caractéristiques sont reprises ci-après :

→ Période concernée : 2013/2014 (1^{er} septembre 2013 au 30 juin 2014).

→ Nombre de clubs partenaires : DOUZE

1. Le BMX CLUB ;
2. La BOULE FERREE RONCQUOISE ;
3. E.O.L.E. ;
4. L'ETOILE SPORTIVE RONCQUOISE ;
5. Les FRANCS-ARCHERS ;
6. Le JUDO CLUB ;
7. Le TENNIS CLUB ;
8. L'ULJAP ;
9. L'USR BASKET ;
10. L'USR GYMNASTIQUE ;
11. L'USR NATATION ;
12. Le VOLLEY-BALL RONCQ.

Quant au volet financier portant bilan de l'année 2012/2013 et préfinancement de l'année 2013/2014, celui-ci est synthétisé dans le tableau ci-dessous :

	ACTIVITÉS	SUBVENTION VERSEE 2012/2013	SUBVENTION CONSOLIDEE 2012/2013	SOLDE CONVENTION 2012/2013 (a)	PREFINANC EMENT 2013/2014 (b)	SOLDE FINANCE MENT 2013/2014 (b)-(a)=(c)	PROVISION RESIDUELLE A 06/2014 (b)-(a)=(c')
1	Tennis de table	1 000 €	720 €	280 €	930 €	650 €	
2	Volley Ball	2 600 €	840 €	1 760 €	990 €		-770 €
3	BMX	400 €	420 €	-20 €	990 €	1 010 €	
4	Judo	2 300 €	960 €	1 340 €	930 €		-410 €
5	Tir à l'arc	1 900 €	1 170 €	730 €	1 920 €	1 190 €	
6	Tennis	1 000 €	840 €	160 €	930 €	770 €	
7	Danse	600 €	180 €	420 €	990 €	570 €	
8	Football	1 100 €	0 €	1 100 €	930 € 930 €	760 €	
9	Boule ferrée	1 000 €	570 €	430 €	990 €	560 €	
10	Gymnastique	1 000 €	1 530 €	-530 €	1 980 €	2 510 €	
11	Natation	1 000 €	960 €	40 €	990 €	950 €	
12	Basket				930 €	930 €	
	TOTAL	13 900 €	8 190 €	5 710 €	14 430 €	9 900 €	-1 180 €

La colonne (c) intitulée solde dédiée au financement 2013/2014 correspond bien évidemment aux participations municipales sous forme de **subvention**, celles-ci étant imputées au chapitre 65 - article 6574 - sous fonction 40 - de notre budget 2013.

Quant à la provision résiduelle à 06/2014 (colonne (c')...), nous vous demandons d'en prendre acte, sans pour autant rappeler les sommes correspondantes. Nous y reviendrons l'année prochaine, au travers du bilan de l'année 2013/2014 notamment.

Si l'ensemble de ces dispositions reçoit votre agrément, nous vous proposons d'autoriser le Maire à intervenir à la signature de cet avenant n°2.

La commission municipale plénière a examiné cette question lors de sa séance en date du 25 juin 2013.

M. LE MAIRE –

Monsieur DA SILVA, nous vous écoutons à nouveau.

M. DA SILVA –

Par convention annuelle d'objectifs au titre de la période 2012/2013, modifiée par avenant n°1, nous avons mis sur pied un multi-partenariat avec onze clubs sportifs, l'Académie Municipale d'Initiation Sportive dite l'AMIS ayant pour objectif d'offrir un parcours de découvertes sportives (hors temps scolaire) aux enfants qui fréquentent les écoles primaires. Voici quelques chiffres très intéressants, au titre de la période 2012/2013 :

165 enfants inscrits soit 19 % de la population scolaire répartis comme suit :

CP	47 enfants
CE1	31
CE2	34
CM1	33
CM2	20

11 clubs sont désormais partenaires de ce projet.

Participation par club :

ULJAP	25
Volley	46
BMX	24
Judo	56
Tir à l'arc	40
Tennis	27
EOLE	8
Boule ferrée.....	10
Gymnastique	68
Natation.....	78

Le club de football a intégré ce dispositif malheureusement un peu tardivement et il n'y a pas eu d'inscrit.

Soit un total de 273 séances d'initiation pour cette période.

Selon moi, l'AMIS a rempli son objectif : près de 20 % de la population scolaire touchés, un projet co-construit avec les clubs autour d'objectifs partagés : santé publique, promotion du tissu associatif, développement d'activités physiques, dans le cadre d'une politique sportive renouvelée.

De même, l'AMIS préfigure le type de dispositif qu'il nous faudra mettre en place dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires. Une rencontre avec les clubs partenaires a eu lieu afin d'affiner le bilan qualitatif et d'améliorer le dispositif si besoin.

Ce dispositif étant reconduit pour la période 2013/2014 avec une association supplémentaire, le basket, ce qui porte le nombre de clubs à 12 contre 9 au départ.

Nous avons à prévoir les accords conventionnels correspondants tout en assurant la connexion avec la convention initiale de sorte à garantir les mécanismes financiers de préfinancement et de consolidation des comptes.

C'est la raison pour laquelle nous faisons le choix de vous proposer la formule de prolongation de la convention initiale bien que non prévue au départ et ce, par voie d'un avenant n° 2 pour la période 2013/2014. Je vous fais grâce de la lecture des clubs partenaires puisque ce sont les mêmes que précédemment, le basket en plus.

Le tableau projeté indique les sommes versées par club et, là encore, je vous fais grâce de la lecture. Par contre il faut noter que la colonne (c) intitulée « solde dédié au financement 2013/2014 » correspond bien évidemment aux participations municipales sous forme de subvention.

Quant à la provision résiduelle à 06/2014, nous vous demandons d'en prendre acte sans pour autant rappeler les sommes correspondantes. Nous y reviendrons l'année prochaine au travers du bilan de l'année 2013/2014.

Si l'ensemble de ces dispositions reçoivent votre agrément, nous vous proposons d'autoriser Monsieur le Maire à intervenir à la signature de cet avenant n° 2.

M. LE MAIRE –

Merci, Monsieur DA SILVA.

Sans intervention ou remarque, qui est pour ?

UNANIMITE, bravo et je vous en remercie.

1.11 - PLAN DE PROTECTION DE L'ATMOSPHERE (PPA) - Région Nord/Pas-de-Calais - Avis du Conseil municipal

Par courrier réceptionné le 13 mai dernier, Messieurs les Préfets du Nord et du Pas-de-Calais nous ont informés du projet de PLAN de PROTECTION de l'ATMOSPHERE (PPA) couvrant tout le territoire de la Région Nord - Pas-de-Calais.

Ce plan régional se substitue aux P.P.A. locaux intéressant les agglomérations de plus de 250 000 habitants (Lille, Valenciennes, Dunkerque et Lens/Béthune/Douai) et s'articule avec le Schéma Régional du Climat, de l'Air et de l'Energie (S.R.C.A.E) et les actions nationales tels que le Plan « Particules » de juillet 2010 et le Plan d'Urgence pour la Qualité de l'Air (février 2013)...

Conformément aux dispositions des articles L222-4 et R222-21 du Code de l'Environnement, il nous revient, après l'avis émis par le Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires (C.O.D.E.R.S.T) du Nord - Pas-de-Calais, de nous prononcer sur ce projet de P.P.A. Régional.

Nous vous proposons d'émettre un AVIS FAVORABLE.

*La commission municipale plénière a examiné cette question
lors de sa séance en date du 25 juin 2013.*

M. LE MAIRE –

Madame MARIAGE va nous faire « changer d'air » en parlant du PPA.

Mme MARIAGE –

Merci, Monsieur le Maire.

Nous devons aujourd'hui rendre un avis sur le projet de plan de protection de l'atmosphère régional. L'objectif est de respecter les normes de qualité de l'air qui sont mentionnées dans le Code de l'environnement dans les zones où elles ne le sont pas. Justement, le Nord/Pas-de-Calais est l'une des régions françaises qui est la plus exposée à la pollution atmosphérique et où résident dans l'air notamment des particules fines.

Ce sont quand même 1.522 communes sur 1.546 dans le Nord/Pas-de-Calais où les normes, depuis 2008, dépassent la valeur limite journalière d'absorption, ce qui est énorme.

Je ne citerai que deux polluants :

- Sur l'année 2010 au niveau des particules fines 27.300 tonnes ont été rejetées dans l'atmosphère dans le Nord/Pas-de-Calais ce qui représente 7 % des émissions nationales ;

- Au niveau des oxydes d'azote, nous avons rejeté 105.400 tonnes dans l'atmosphère soit 8,8 % des émissions nationales alors que le Nord/Pas-de-Calais représente en fait 2 % du territoire national en termes de superficie.

Ces résultats ont pu être établis grâce à ATMO, association régionale, qui sur les 42 points de mesure dans le Nord/Pas-de-Calais a pu les faire émerger.

Des mesures réglementaires ont été proposées à l'issue des groupes de travail qui ont été organisés par le Préfet, entre les services de l'Etat, les collectivités, les associations et les professionnels concernés.

Pour devenir applicables, ces mesures réglementaires doivent être validées par les communes. Elles sont au nombre de 13. Rassurez-vous, je ne vais pas toutes les citer parce que vous pouvez les trouver dans le rapport ; je souhaite néanmoins en pointer quelques-unes qui nous concernent tant à titre individuel qu'à titre collectif.

Par exemple, l'interdiction de brûlage des déchets verts à l'air libre.

Ou l'interdiction de brûlage des déchets sur les chantiers.

C'est encore l'obligation, pour nous, de mettre en place du co-voiturage dans les parcs d'activités de plus de 1000 salariés.

C'est réduire la vitesse des véhicules sur certains axes routiers puisque l'essentiel de ces pollutions viennent des transports, du résidentiel et du tertiaire, donc de l'habitat, ainsi que des sources industrielles.

Enfin, l'utilisation des phytosanitaires à manipuler avec grande précaution.

J'espère que votre avis sera favorable sur ce projet de plan régional.

M. LE MAIRE –

Y a-t-il des interventions ?

Monsieur TELLIER, je vous en prie.

M. TELLIER –

J'ai écouté avec beaucoup d'intérêt ce que nous disait Mme MARIAGE mais, plus prosaïquement, que fait-on au plan local ?

Allez-vous suggérer des préconisations ?

Si oui, dans quel cadre ?

Je n'ose plus vous parler de l'Agenda 21...

Concrètement que fait-on ?

On est bien sûr tous d'accord mais comme le disait un illustre personnage : *la maison brûle et on regarde ailleurs !*

Une fois dit que l'on n'était pas forcément sur le territoire le plus respirable, comment fait-on ?

Cela passe-t-il, par exemple, par une campagne de sensibilisation auprès de la population ?

Personnellement, j'ai la chance de vivre dans un espace qui est encore un peu campagnard. Mais on brûle !

Concrètement, comment fait-on ?

Mme MARIAGE –

Vous avez déjà ces mesures qui sont proposées et sur certaines on ne peut pas intervenir. Par exemple, pour les parcs d'activités, cela se passe au niveau communautaire. D'ailleurs, Monsieur le Maire a voté le 21 juin le Plan Climat communautaire qui a défini un certain nombre de mesures justement pour le quotidien et à appliquer.

Au niveau communal, je peux citer deux exemples :

- Le projet de M. DESMET par rapport à l'arrêté municipal rappelant un certain nombre de mesures dont l'interdiction de brûlage à l'air libre. Il s'agit d'ailleurs d'un arrêté préfectoral que tout le monde se doit de respecter.

- Autre mesure que M. DESMET applique aussi régulièrement à travers son plan patrimoine : isolation et travaux dans les bâtiments municipaux pour générer le moins possible de gaz carbonique.

M. LE MAIRE –

Et la lutte contre le gaspillage alimentaire bien entendu.

On oublie qu'il y a aussi une empreinte écologique importante ; ce sont des animaux que l'on sacrifie. J'aimerais que l'on réfléchisse quand même au statut de l'animal, pas ici bien entendu, au regard de nos modes alimentaires et de nos comportements alimentaires car il y a des choses absolument aberrantes.

Monsieur PETILLON.

M. PETILLON –

Je signale que cela concerne aussi les barbecues ; je serais partisan des feux dans le jardin. En outre, on se poserait aussi des questions sur les cheminées à feu de bois.

Pour répondre à la remarque de M. TELLIER, il est vrai que, demain, dans le SCoT et dans le PLU, il y aura des dispositions par rapport à ce qui vient d'être dit.

M. LE MAIRE –

Vous évoquiez effectivement le problème de la sensibilisation.

Nous l'avons vu dans le cadre de VIF ; excusez-moi d'en parler mais le sujet est important. Le fait des campagnes de sensibilisation pour manger *5 fruits, 5 légumes par jour*, visiblement ne passe pas très bien et, en outre, cela peut parfois être stigmatisant pour les personnes qui sont au bout de la chaîne et en situation d'obésité, sachant que l'obésité est une maladie.

J'en parle par rapport à l'efficacité des spots publicitaires. On sent que la sensibilisation dans ce domaine a ses limites. Comme le disait Michel PETILLON, on est plutôt sur des tendances inscrites dans des plans de développement comme les nouveaux documents d'urbanisme qui intègrent ces notions. On le voit bien à travers toute la politique volontariste qui est menée, notamment à travers la Communauté Urbaine de Lille :

- La LIANE y contribue tout à fait naturellement,
- La trame bleue, la trame verte...

Ceci dit, nous avons un retard considérable qui se ressent, entre autres, par les sensibilisations à toutes sortes d'allergies. On les ressent tout à fait cruellement dans cette région. On a un rattrapage gigantesque à faire.

C'est finalement une bonne chose que l'on soit sensibilisé de manière pérenne et régulière par les autorités de l'Etat.

Ce n'est pas tout de dénoncer ou de dire que cela ne va pas, il faut ensuite agir et c'est une autre histoire.

On est aussi accroché à nos cultures comme le disait M. PETILLON qui est un adepte du barbecue et du feu de jardin... Il y a déjà –culturellement parlant– un débat et on parle maintenant de cheminée à feu de bois...

M. PETILLON –

J'ai acheté des bûches électriques pour mettre dans la cheminée. C'est très joli et cela marche bien.

Mme MARIAGE –

Monsieur PETILLON, il existe aussi des barbecues à gaz, moins générateurs de pollution.

(Rires)

M. LE MAIRE –

On arrête, ce sont des blagues de potache de fin de saison.

Vous avez donc examiné cette question qui n'appelle pas de vote ; c'est un avis qui vous est demandé.

C'est formidable ce soir ; tout a été voté à l'unanimité. Vous en rendez-vous compte ?

Quel beau message...

M. ZAJDA –

Monsieur PLOUVIER n'était pas là ce soir.

M. LE MAIRE –

Il vous hante, ce n'est pas possible.

Ce soir, je suis simplement content ; nous avons bien travaillé.

Merci à tous et bonnes vacances.

-oOo-

Levée de séance à 19 h 55.

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Vincent LEDOUX.

SUBVENTION AUX ECOLES PRIVEES - ANNEE 2012-2013

FORFAIT SAINT FRANCOIS

Primaires	Nombre d'élèves	Base Forfait 2012	Total	Acompte 1/3 Janvier 2013	Acompte 2/3 Avril 2013	Forfait 2013	Total 2013	Solde
Roncquois	158	692,17 €	109 362,86 €	36 454,29 €	36 454,29 €	768,89 €	121 484,62 €	48 576,05 €
Extérieurs avec accord	26	184,00 €	4 784,00 €	1 594,67 €	1 594,67 €	184,00 €	4 784,00 €	1 594,67 €
Extérieurs sans accord	9	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Extérieurs en attente	3							
Total primaires	196		114 146,86 €	38 048,95 €	38 048,95 €		126 268,62 €	50 170,71 €
Maternelles				*				
Roncquois	100	1 117,79 €	111 779,00 €	37 259,67 €	37 259,67 €	1 096,64 €	109 664,00 €	35 144,67 €
Extérieurs avec accord	12	184,00 €	2 208,00 €	736,00 €	736,00 €	184,00 €	2 208,00 €	736,00 €
Extérieurs sans accord	1	0,00 €	0,00 €			0,00 €	0,00 €	0,00 €
Extérieurs en attente	2							
Total maternelles	115		113 987,00 €	37 995,67 €	37 995,67 €	1 280,64 €	111 872,00 €	35 880,67 €
TOTAL GENERAL	311		228 133,86 €	76 044,62 €	76 044,62 €		238 140,62 €	86 051,38 €

FORFAIT SAINT ROCH

Primaires	Nombre d'élèves	Base Forfait 2012	Total	Acompte 1/3 Janvier 2013	Acompte 2/3 Avril 2013	Forfait 2013	Total 2013	Solde
Roncquois	91	692,17 €	62 987,47 €	20 995,82 €	20 995,82 €	768,89 €	69 968,99 €	27 977,34 €
Extérieurs avec accord	15	184,00 €	2 760,00 €	920,00 €	920,00 €	184,00 €	2 760,00 €	920,00 €
Extérieurs sans accord	7	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Extérieurs en attente	2							
Total primaires	115		65 747,47 €	21 915,82 €	21 915,82 €	109 579,12 €	72 728,99 €	28 897,34 €
Maternelles								
Roncquois	63	1 117,79 €	70 420,77 €	23 473,59 €	23 473,59 €	1 096,64 €	69 088,32 €	22 141,14 €
Extérieurs avec accord	6	184,00 €	1 104,00 €	368,00 €	368,00 €	184,00 €	1 104,00 €	368,00 €
Extérieurs sans accord	1	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Extérieurs en attente	0							
Total maternelles	70		71 524,77 €	23 841,59 €	23 841,59 €		70 192,32 €	22 509,14 €
TOTAL GENERAL	185		137 272,24 €	45 757,41 €	45 757,41 €		142 921,31 €	51 406,48 €

Récapitulatif	Subvention	Cantine	TOTAL
Ecole St François	238 140,62 €	42 391,72 €	280 532,34 €
Ecole St Roch	142 921,31 €	29 674,20 €	172 595,51 €
TOTAL	381 061,93 €	72 065,92 €	453 127,85 €